

CAP EXCELLENCE



Réussir les transitions d'avenir

DESSINONS ENSEMBLE L'AGGLOMÉRATION DE DEMAIN



PROJET DE TERRITOIRE

II — MÉTHODOLOGIE ET PLAN D'ACTION

LES 5 TRANSITIONS D'AVENIR DE CAP EXCELLENCE



ÉCONOMIE



SOCIAL



ENVIRONNEMENT



AMÉNAGEMENT



GOVERNANCE

Directeur de la Publication
M. Eric JALTON

Coordination Générale
Mme Murielle JABES
M. Jocelyn JALTON

Rédaction
Cabinet Antony MARAGNES Conseil
Mme Manuela RABATHALY
M. Yannis CESARIN

Direction Artistique
Zeste de com

Contributeurs

Les équipes des directions générales Adjointes Cap Excellence, les services de la Ville des Abymes, les services de la Ville de Baie-Mahault, les services de la Ville de Pointe-à-Pitre

Crédits photos

Cap Excellence, Ville des Abymes, Ville de Baie-Mahault, Ville de Pointe-à-Pitre

4 - 5	LE MOT DES ÉLUS	33	Développer la culture, le sport et les activités de loisirs
4	Le mot du président		
5	Le mot de la vice-présidente		
6 - 7	PRÉSENTATION DE CAP EXCELLENCE		
6	Cap Excellence : une jeune intercommunalité	36	
7	Les compétences exercées par Cap Excellence	37	
8 - 13	PRÉAMBULE		
8	Le projet de territoire : un outil indispensable pour l'agglomération	38	
9	Un projet de territoire durable	39	
10 - 11	Un projet de territoire inclusif et éclairé	40	
12	Un projet de territoire opérationnel	41	
13	Un projet de territoire vivant	41	
14 - 15	PORTRAIT DU TERRITOIRE		
14	L'agglomération-centre de la Guadeloupe	42	
15	Un territoire riche de sa diversité	43	
16 - 17	DE L'AMBITION À LA STRATÉGIE		
	Le cadre stratégique du projet de territoire	44	
18 - 25	ÉCONOMIE		
18 - 19	Bâtir un modèle économique viable	45	
20	Favoriser les partenariats innovants	46	
21	Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	47	
22	Développer les filières à haut potentiel pour l'économie locale : croissance verte, bleue, économie circulaire, Sport, Culture, ESS	48	
23	Promouvoir la production et la consommation durable	49	
24	Encourager l'innovation et les villes intelligentes	50	
25	Assurer la connectivité et développer le numérique	51	
26 - 33	SOCIAL		
26 - 27	Accompagner les mutations de la société	52	
28	Favoriser l'intégration sociale	53	
29	Garantir l'équité de genre, sociale et intergénérationnelle	54	
30	Favoriser la santé et le bien-être	55	
31	Accompagner l'accès à un logement décent	56	
32	Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation pour tous	57	
34 - 41	ENVIRONNEMENT		
34 - 35	Faire face aux défis environnementaux	58	
36	Atténuer le changement climatique	59	
37	S'adapter au changement climatique	60	
38	Protéger et valoriser la biodiversité	61	
39	Protéger et valoriser la ressource en eau	62	
40	Diminuer et réutiliser les déchets	63	
41	Lutter contre toutes les formes de pollution	64	
42 - 49	AMÉNAGEMENT		
42 - 43	Aménager raisonnablement notre territoire	65	
44	Maîtriser les ressources foncières et promouvoir un aménagement urbain durable et équitable	66	
45	Promouvoir une mobilité alternative	67	
46	Garantir l'équité territoriale	68	
47	Renforcer la résilience des territoires	69	
48	Améliorer les espaces publics et le cadre de vie	70	
49	Protéger et valoriser le patrimoine de l'agglomération	71	
50 - 57	GOVERNANCE		
50 - 51	Améliorer l'efficacité des politiques publiques	72	
52	Développer une stratégie territoriale intégrée	73	
53	Renforcer le dialogue et les capacités des acteurs	74	
54	Encourager une gouvernance élargie	75	
55	Favoriser la participation citoyenne	76	
56	Mettre en place une administration et une gestion financière durables du territoire	77	
57	Cultiver les logiques d'évaluation et d'amélioration continue	78	
58 - 59	OUTILS DE PRIORISATION		
60 - 63	SYNTHÈSE DU PROJET		
	Synopsis du projet de territoire	79	
64 - 67	REGARDS CROISÉS DES MAIRES		
68 - 71	TRADUCTION DU PROJET DANS LE CRTE		
68 - 69	Projets inscrits au CRTE	80	
70 - 71	Tableau de synthèse des projets CRTE	81	

| Le mot du président



L'adoption du projet de territoire est un moment important dans la vie de Cap Excellence. Le moment où nous nous projetons ensemble dans l'agglomération de ces prochaines années et où nous nous donnons les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

Le vieillissement de la population guadeloupéenne, la fin du modèle économique de la croissance linéaire et de l'exploitation infinie de ressources finies, la très forte réduction dans la disponibilité et l'utilisation des énergies fossiles, le retrait du trait de côte et la multiplication des événements climatiques extrêmes induits par le changement climatique, les nouvelles formes de coopération, mais aussi de compétition, entre acteurs pour concevoir et déployer les politiques publiques... tous ces éléments ne sont plus des hypothèses de travail. Ce sont désormais des certitudes, si ce n'est des réalités bien palpables et souvent douloureuses...

Le projet de territoire doit nous permettre d'opérer les transitions nécessaires pour faire face à ces défis. Il est clair aujourd'hui que nous ne pourrons y parvenir qu'en envisageant les interactions entre ces enjeux

développementaux et les impacts multiples des actions que nous mettons en œuvre ; **les projets ne sont pas qu'économiques, environnementaux, sociaux ou culturels... Ils doivent être appréhendés de manière globale et systémique.**

C'est cette logique intégrée qui a présidé à l'élaboration de notre projet de territoire et que je souhaite instiller aux stratégies dont j'ai la charge. C'est là ma conception de l'action publique, qu'elle soit à l'échelle communale ou intercommunale ; il nous faut **moderniser les politiques publiques locales pour gagner en efficacité et répondre aux besoins de notre territoire et de notre population!**

Le projet de territoire de Cap Excellence a été élaboré dans un contexte adverse ; les crises protéiformes qui nous ont affectés ces derniers mois –, qui se prolongent pour certaines, et se combinent aujourd'hui avec d'autres – ont souligné l'urgence pour notre territoire de suivre des orientations claires et de procéder à des arbitrages courageux. **Il nous faut garder le cap, y compris en pleine tempête!**

Eric JALTON
Président de Cap Excellence

| Le mot de la vice-présidente

Après une nécessaire période de gestation et de maturation, voici le projet de territoire de Cap Excellence! Je suis à la fois fière et honorée d'avoir piloté, au nom du conseil communautaire, le processus d'élaboration de ce document de référence de notre communauté d'agglomération.

Conduit par la Direction Générale Adjointe Prospective, Europe et partenariats stratégiques (DGA PEPS), en particulier par la Direction Prospective et Stratégie Territoriale, ce travail a été nourri par la conviction que **le projet de territoire était essentiel pour dialoguer avec nos partenaires, pour expliquer les choix stratégiques** que nous avons réalisés ou pour, plus simplement, **présenter notre agglomération et Cap Excellence**, l'établissement public qui préside à ses destinées.

Soucieux d'enrichir le projet des contributions des acteurs de la gouvernance locale, **nous avons fait la part belle à la concertation, en interne et en externe ; le projet de territoire prend ainsi en compte la population et ses attentes**, pour favoriser une réconciliation avec les politiques publiques et la politique en général, pour restaurer la confiance et la solidarité, pour croire en l'avenir et continuer à rêver...

Que tous ceux qui ont accepté notre invitation à participer soient ici publiquement remerciés du temps et de l'énergie qu'ils ont consacrés au projet !



Murielle JABES
Vice-présidente de la
commission prospective

Au-delà de la fabrication, nous aspirons également à mettre en œuvre le projet de territoire avec eux.

Car le travail ne s'arrête évidemment pas aujourd'hui. D'aucuns diraient qu'il ne fait que commencer... **Les ambitions que nous affichons ici doivent se traduire en actions** et le fait que le contrat de relance et de transition signé avec l'Etat soit adossé au projet de territoire constitue déjà une première reconnaissance de cette opérationnalité immédiate.

Nous serons, au terme de l'horizon temporel que nous nous sommes fixés, comptables des réalisations – et surtout des non-réalisations – de Cap Excellence. C'est la raison pour laquelle il nous a paru **opportun de doter le projet de territoire d'outils de sélection et de priorisation des projets, mais aussi d'un dispositif de suivi, d'évaluation et de révision** ; la batterie d'indicateurs – une centaine au total –, que nous avons positionnés en face de chaque objectif opérationnel, nous permettra de nous assurer que nous sommes dans la bonne direction.

Bien sûr, ce nouveau cadre de référence bouscule nos habitudes, notre façon de faire mais je ne doute ni de la volonté, ni de la capacité du personnel politique et administratif à embrasser pleinement cette démarche de progrès. Il en va de l'avenir de notre agglomération !

Cap Excellence : une jeune intercommunalité

Cap Excellence est créée le 30 décembre 2008 et regroupe, à l'origine, Pointe-à-Pitre et les Abymes. En 2014, année de complétude de la carte intercommunale de la Guadeloupe, la communauté est élargie à la ville de Baie-Mahault. Cap Excellence est donc une jeune communauté d'agglomération. À titre de comparaison, la Communauté Intercommunale du NORd de La Réunion (CINOR) et la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) sont créées respectivement en 2000 et 2001.

La coopération intercommunale entre les 3 villes membres de Cap Excellence a été initiée, en 1963, par un syndicat mixte sur l'eau (le SIEPA) et a été émaillée par plusieurs tentatives de regroupement, volontaires dans certains cas, mais plus souvent suggérées ou imposées par l'Etat : le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) en 1973, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) en 1976, le Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi (PLIE) en 1998, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Plan Local pour l'Habitat (SIVU PLH) en 2001, le Groupement d'Intérêt Public Grand Projet de Ville (GIP GPV) en 2003, le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et du Syndicat Mixte des Transports (SMT) en 2004, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en 2007.

CISPD : Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

GIP GPV : Groupement d'Intérêt Public Grand Projet de Ville

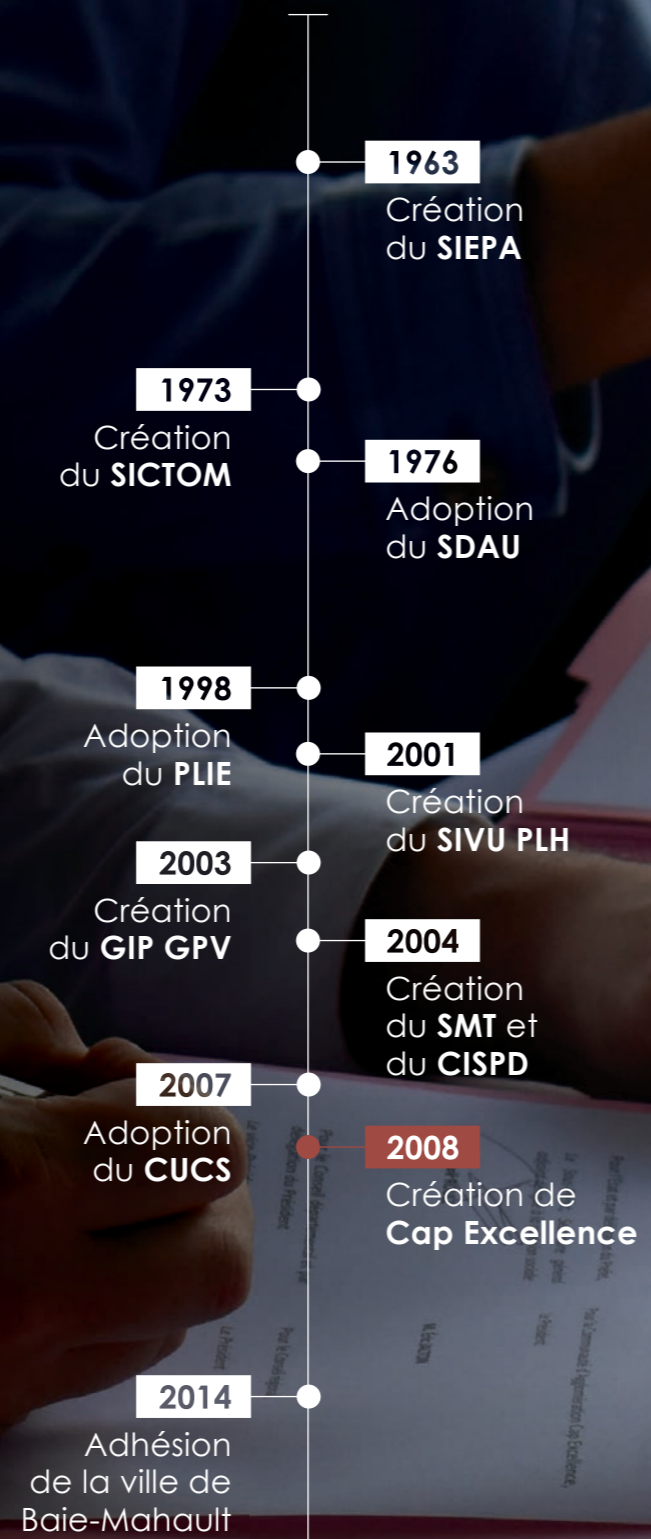
PLIE : Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SIVU PLH : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Plan Local pour l'Habitat

SMT : Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul-de-Sac Marin



Les compétences exercées par Cap Excellence

Cap Excellence exerce toutes les compétences obligatoires et les compétences optionnelles des communautés d'agglomération, à l'exception de l'action sociale d'intérêt communautaire et la création et la gestion de maisons de services. Les compétences facultatives de Cap Excellence portent sur la production de plats cuisinés et l'acquisition du terrain du siège.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	COMPÉTENCES OPTIONNELLES	COMPÉTENCES FACULTATIVES
Aménagement de l'espace communautaire	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	Production de plats cuisinés pour la restauration collective à caractère social
Développement économique (dont promotion du tourisme)	Politique du logement et de la ville	Acquisition du terrain d'assiette de l'immeuble IEDOM
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	Création ou aménagement de voirie d'intérêt communautaire	
Équilibre social de l'habitat	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	
Politique de la ville	Assainissement	
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Eau	
Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés		

Le projet de territoire : un outil indispensable pour l'agglo

La démarche d'élaboration du projet de territoire est entièrement volontaire. Mais, elle se révèle particulièrement utile pour la planification et l'explicitation du projet politique pensé pour l'agglomération. Ce sont le sens et la portée que Cap Excellence accorde au projet de territoire. En cela, ce dernier apparaît comme :

UN OUTIL DE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES

Le dialogue avec les autres acteurs de la gouvernance locale constitue la raison première des projets de territoire. Dans le cas présent, les orientations stratégiques du projet de territoire de Cap Excellence ont servi de cadre de référence à la signature, à la fin de l'année 2021, du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'EPCI et l'État.

UN VECTEUR DE MISE EN COHÉRENCE ET DE PRIORISATION DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

La mise en cohérence et la priorisation des politiques sont rendues urgentes par l'élargissement des compétences des EPCI et la raréfaction des ressources publiques. Le projet de territoire est le document-mère à partir duquel sont déclinés tous les schémas, plans sectoriels et politiques publiques de Cap Excellence.

L'OCCASION D'UN AUTO-PORTRAIT DE TERRITOIRE

L'élaboration du projet de territoire offre l'opportunité de révéler l'identité de l'agglomération, de la révéler sous un nouvel angle, de raconter son histoire, et d'envisager collectivement son avenir.

UN SUPPORT DE MARKETING TERRITORIAL

Le projet de territoire est également conçu comme un outil de communication institutionnelle et de promotion territoriale, à destination des investisseurs publics et privés, des résidents, des usagers et des touristes...

Le CGCT rappelle, dans ses articles L5214-1 et L5216-1, que la communauté «**a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement**».

Dès 2001, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) définissait le projet d'agglomération comme «**un projet de développement fondé sur une réflexion interdisciplinaire et reposant sur un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire en cause**».



En mobilisant judicieusement ces référentiels, Cap Excellence :

- **S'ASSURE QUE SON PROJET DE TERRITOIRE EST VÉRITABLEMENT DURABLE ;**
- **ENTEND INNOVER ET RENFORCER L'EFFICACITÉ DE SES POLITIQUES PUBLIQUES ;**
- **SOUHAITE FAVORISER DES PARTENARIATS GAGNANT-GAGNANT AVEC LES AUTRES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.**

Un projet de territoire durable

Très tôt dans le processus d'élaboration du projet de territoire, les élus communaux et communautaires ont exprimé, via le Conseil Communautaire, la volonté d'inscrire Cap Excellence dans la voie du Développement Durable. Afin de garantir que cette intention soit traduite en action(s), le projet de territoire est adossé aux référentiels de durabilité suivants :



Le référentiel européen des villes et territoires durables a servi de cadre de référence pour l'élaboration de la stratégie – l'identification des axes de développement et des objectifs opérationnels – du projet de territoire.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies sont, eux, positionnés au niveau des actions afin d'indiquer la ou les finalité(s) de chacune des mesures prises par Cap Excellence.

La norme volontaire ISO 37101 (système de management pour le développement durable des villes et des territoires) constituera, avec le croisement de ses domaines d'intervention et de ses finalités de développement, l'outil privilégié pour le suivi et l'évaluation du projet de territoire.

Un projet de territoire inclusif et éclairé

Traduisant une volonté politique forte du Président de Cap Excellence et de la vice-présidente de la commission prospective, le processus d'élaboration du projet de territoire a été résolument participatif : des temps de concertation ont ainsi été organisés, que ce soit en interne, avec les élus et les services de Cap Excellence et de ses villes membres, qu'en externe avec le grand public, mais aussi avec les partenaires publics et privés associés à la démarche. Le bilan de cette large concertation – avec une cinquantaine de réunions en 18 mois – a nourri l'organisation et le contenu du projet.

WEBINAIRES D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET POLITIQUES

6 réunions

PARTICIPANTS :
ÉLUS COMMUNAUX
ET COMMUNAUTAIRES

2 FÉVRIER – 24 MARS 2021

Webinaires thématiques (climat et biodiversité – énergie, air et mobilité – habitat et équipements, aménagement littoral et maritime – développement économique – identité, cohésions sociale et territoriale) sur la stratégie du projet de territoire et du SCoT

RENCONTRES AVEC LES VILLES MEMBRES

9 réunions

PARTICIPANTS :
ÉLUS ET CADRES COMMUNAUX

NOVEMBRE 2020 – MAI ET JUIN 2021
– NOVEMBRE 2022

Présentation des travaux
– Contribution des villes –
Présentation du projet final

RÉUNIONS PUBLIQUES

6 réunions

PARTICIPANTS :
GRAND PUBLIC

MARS – NOVEMBRE 2022

Réunions thématiques
d'information et de consultation
sur le projet de territoire et le SCoT

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ET PRIVÉES ASSOCIÉES

7 réunions

PARTICIPANTS :
CGPME SAGPC – GPMG – UDE
– MEDEF – CCI-IG – CHAMBRE
D'AGRICULTURE – CARL

14 AVRIL – 27 AVRIL 2022

Réunions bilatérales d'information
et de consultation sur le projet de
territoire et le CRTE

RÉUNIONS TECHNIQUES

15 réunions

NATURE DES RÉUNIONS :
COTECH – ENTRETIENS DGA
– RÉUNIONS INTER – DGA

PARTICIPANTS :
ÉLUS ET CADRES COMMUNAUX ET
COMMUNAUTAIRES, PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS (ÉTAT, RÉGION,
DÉPARTEMENT...)

DÉCEMBRE 2020 – FÉVRIER 2021
JUIN 2021 – JANVIER 2022 – MAI
2022 – JUIN 2022 – JUILLET 2022

Suivi et validation technique des
travaux du projet de territoire

INSTANCES DE VALIDATION

10 réunions

NATURE DES RÉUNIONS :
COPIL MIXTE – CODEV –
COMMISSIONS MIXTES

PARTICIPANTS :
ÉLUS ET CADRES COMMUNAUTAIRES
– MEMBRES DU CODEV

19 MAI – 10 JUIN 2021 – 01/07/2021
– 12/07/2022 – 04/11/2022

Travaux de validation du
document de préfiguration
et du projet final.



Cap Excellence a mobilisé les données existantes et commandé des études pour développer la connaissance et objectiver les constats sur le territoire. Couplés à des séances de formation dédiées au projet de territoire, ces éléments de connaissance ont permis d'éclairer les décisions stratégiques prises par les élus communautaires :

ATELIERS CITOYENS SUR LE DEVENIR DE L'AGGLOMÉRATION

Abordant, tour à tour, le projet de territoire et le schéma de cohérence territoriale, ces ateliers ont permis aux participants d'exprimer leur vision des thématiques prioritaires à traiter à l'échelle de leur quartier, de leur ville et de leur agglomération.

ÉTUDE DE LA PERCEPTION DU TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE PAR LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION

Des enquêtes quantitatives et qualitatives (focus groups) ont souligné la perception croisée qu'ont les habitants de l'agglomération et de ses villes membres.

ENQUÊTE EN LIGNE SUR LA PERCEPTION DES SERVICES PUBLICS DÉLIVRÉS PAR CAP EXCELLENCE

Cette étude porte sur la perception qu'ont les habitants des équipements et des services publics de l'agglomération.

ANALYSE DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE CAP EXCELLENCE

Cette étude a recensé et analysé les outils de communication institutionnelle et politique de Cap Excellence et a formulé des préconisations à appliquer lors de la diffusion du projet de territoire.

ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE DE CAP EXCELLENCE

Cette étude souligne les équilibres et les dynamiques des finances de l'EPCI lors des dernières années, ainsi que les capacités et les marges financières que ce dernier peut dégager pour mettre en œuvre les actions du projet de territoire.

INFORMATION ET FORMATION DES ÉLUS SUR LES PROJETS DE TERRITOIRE

Un webinaire a été organisé pour, en s'inspirant des meilleures pratiques, informer et former les élus communautaires et communaux sur l'objet et la portée des projets de territoire, sur les typologies, les temporalités et les modalités d'élaboration.

Conduites spécifiquement pour nourrir la réflexion autour du projet de territoire, ces études et activités ont été enrichies par les diagnostics réalisés lors de l'élaboration des documents stratégiques sectoriels de Cap Excellence (Plan Climat Air Energie Territorial, Programme Local de l'Habitat, Plan Paysage...).



Un projet de territoire opérationnel

Soucieux de l'opérationnalité immédiate de son projet de territoire et conscient des arbitrages à réaliser dans un contexte de raréfaction des deniers publics, l'EPCI Cap Excellence a élaboré un outil de sélection et de priorisation de ses actions. Annexée au projet de territoire, ces grilles d'analyse guident les élus et les agents de Cap Excellence dans l'ingénierie et la validation de leurs projets, selon une méthodologie adaptée et éprouvée. Elles ont vocation à être intégrées formellement aux processus de décision de la communauté d'agglomération.

Trois niveaux d'analyse sont proposés pour les projets portés ou soutenus par l'EPCI. Le second (éligibilité) et le troisième (qualité) niveaux ne sont examinés que si le premier (recevabilité) est jugé satisfaisant. Les principes de notation sont détaillés dans les tableaux de référence.



RECEVABILITÉ

Le premier niveau d'analyse vise à déterminer la recevabilité du projet. Est jugé recevable tout projet qui présente des garanties suffisantes en termes de gouvernance et de gestion. Les critères analysés sont : l'équilibre financier, l'alignement stratégique, les dispositifs de mise en œuvre et la maturité technique du projet.



ÉLIGIBILITÉ

Les projets doivent concourir à la transition écologique du territoire et doivent, à ce titre, élargir à un nombre minimal de critères totaux et à au moins un critère par transition (économique, sociale, environnementale, spatiale). Dans le cas contraire, le projet est déclaré inéligible en l'état.



QUALITÉ

Il s'agit ici de déterminer si ces derniers sont bons ou à améliorer. La qualité est analysée, ici aussi, à l'aune de leurs contributions aux transitions d'avenir poursuivies dans le projet de territoire. Cette phase d'analyse peut conduire à ne pas sélectionner un projet qui, au regard de la notation proposée, n'obtiendrait pas, en l'état, la moyenne. Elle permet également, au regard de la note relative obtenue, de prioriser les projets.

Un projet de territoire vivant

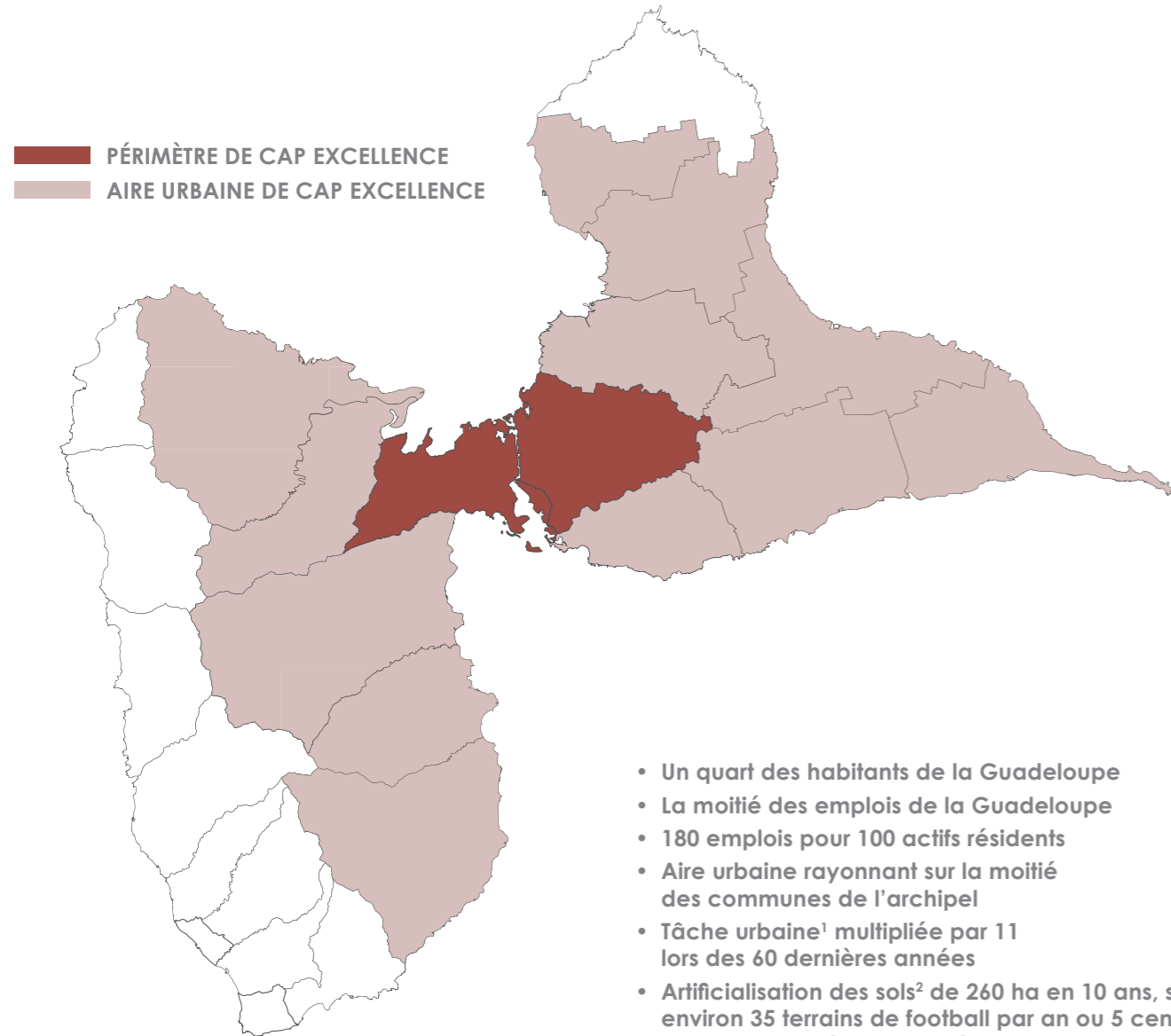
Pour s'assurer que son projet de territoire soit effectivement et efficacement mis en œuvre, et qu'il puisse s'adapter à l'évolution de l'environnement, Cap Excellence a défini des procédures de suivi, d'évaluation et de révision régulières et transparentes :

01 SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE	02 ÉVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE	03 RÉVISION DU PROJET DE TERRITOIRE
<p>OBJECTIFS : MESURER ET QUALIFIER L'AVANCEMENT ET LES FREINS AU DÉPLOIEMENT DU PROJET</p>	<p>OBJECTIFS : APPRÉCIER L'EFFECTIVITÉ, L'EFFICACITÉ, LA COHÉRENCE ET LA PERTINENCE DU PROJET</p>	<p>OBJECTIFS : RÉAJUSTER LE PROJET, EN Y INTÉGRANT LES NOUVELLES PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES, TOUT EN MAINTENANT LA STABILITÉ ET LA VISIBILITÉ NÉCESSAIRES À SON BON DÉPLOIEMENT</p>
<p>INSTANCE(S) MOBILISÉE(S) : Réunion inter-DGA – Commission mixte – Comité de pilotage – Conseil de Développement</p>	<p>INSTANCE(S) MOBILISÉE(S) : Service de l'Évaluation des Politiques Publiques – Commission dédiée «Prospectives & stratégie territoriale»</p>	<p>INSTANCE(S) MOBILISÉE(S) : Conseil communautaire</p>
<p>OUTIL(S) MÉTHODOLOGIQUE(S) : Observatoires de Cap Excellence et de ses partenaires – Tableau de bord des indicateurs – Grille croisée ISO 37101</p>	<p>OUTIL(S) MÉTHODOLOGIQUE(S) : Questions évaluatives centrées sur l'impact du projet sur le territoire, le bilan des actions et la gouvernance du projet</p>	<p>OUTIL(S) MÉTHODOLOGIQUE(S) : Procédure de révision initiée et entérinée en conseil communautaire</p>
<p>FRÉQUENCE : Tous les 6 mois</p>	<p>FRÉQUENCE : Tous les 3 ans</p>	<p>FRÉQUENCE : Dès que nécessaire et, a minima, à chaque nouvelle mandature</p>

Ces procédures constituent un gage de continuité et d'agilité dans la vie du projet de territoire de Cap Excellence.

L'agglomération-centre de la Guadeloupe

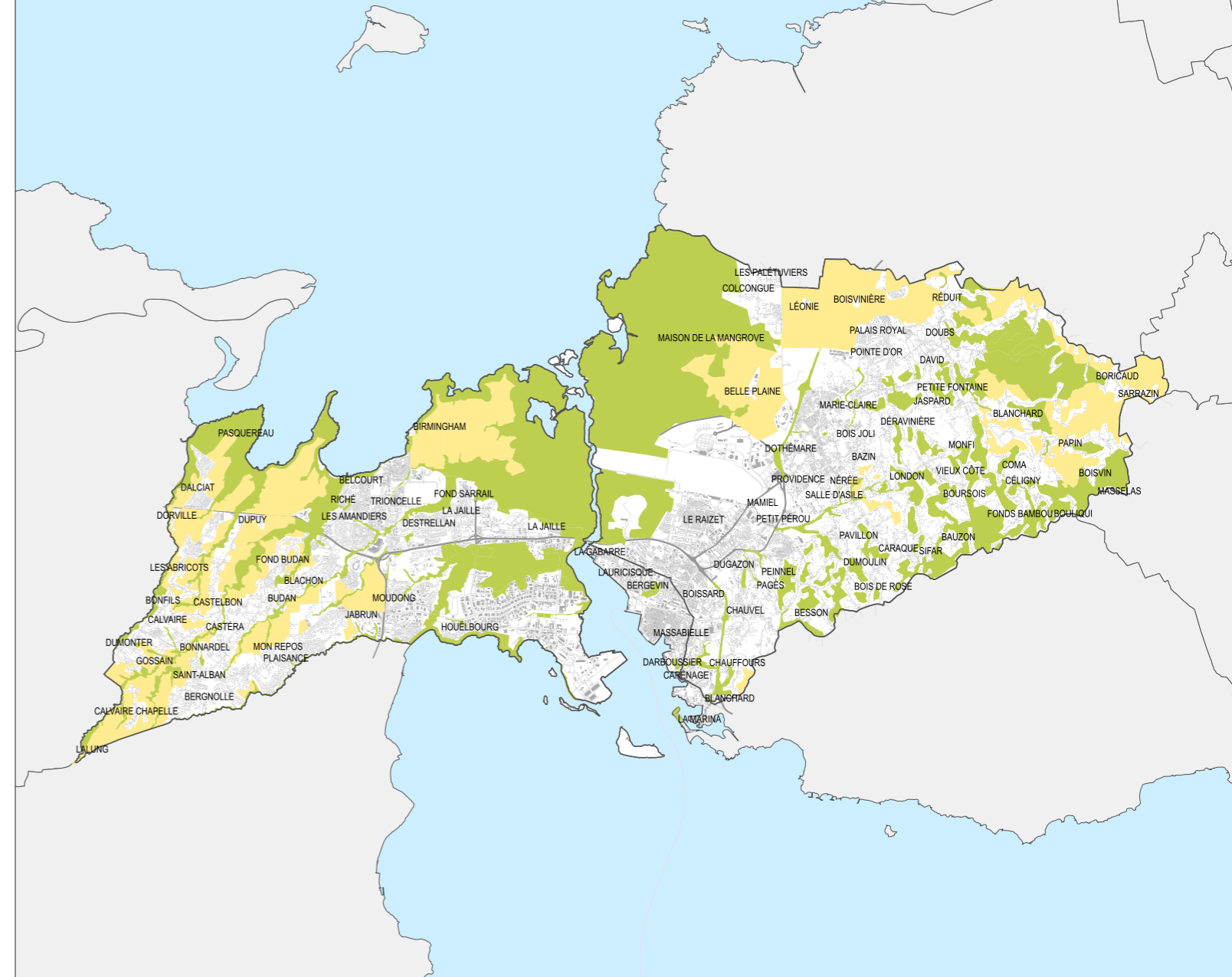
Cap Excellence est l'agglomération-centre de la Guadeloupe. Son rayonnement s'étend au-delà des limites administratives de la communauté d'agglomération ; il couvre une aire urbaine qui comprend quasiment toute la Grande-Terre et une zone qui va de Sainte-Rose à Capesterre-Belle-Eau en Guadeloupe. La diffusion de cette centralité urbaine est une source de richesses, de dynamisme, mais induit également des charges supplémentaires pour l'agglomération.



- Un quart des habitants de la Guadeloupe
- La moitié des emplois de la Guadeloupe
- 180 emplois pour 100 actifs résidents
- Aire urbaine rayonnant sur la moitié des communes de l'archipel
- Tâche urbaine¹ multipliée par 11 lors des 60 dernières années
- Artificialisation des sols² de 260 ha en 10 ans, soit environ 35 terrains de football par an ou 5 centres commerciaux équivalents à Destreland par an
- 100 000 véhicules par jour sur le pont de la Gabarre

¹ Expression urbanistique désignant l'étalement des zones urbanisées, de manière continue, sur les espaces naturels et non bâtis.

² Transformation de sols naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale.



- ESPACES URBANISÉS
- ESPACES AGRICOLES
- ESPACES NATURELS

Un territoire riche de sa diversité

- 3 communes aux identités marquées
- Plus de 150 quartiers
- La moitié du territoire en zone agricole ou naturelle
- Bande littorale de 80 km de long (une des plus importantes de la Guadeloupe)

Le cadre stratégique du projet de territoire

ORIENTATION 1



BÂTIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE

ORIENTATION 2



ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ

ORIENTATION 3



FAIRE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

ORIENTATION 4



AMÉNAGER RAISONNABLEMENT NOTRE TERRITOIRE

ORIENTATION 5



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Le projet de territoire de Cap Excellence s'articule autour de 5 axes de développement déclinés en 30 objectifs opérationnels. Ce cadre stratégique est compatible avec le référentiel européen pour les villes et les territoires durables. Soucieux de garantir l'atteinte de ces objectifs, Cap Excellence s'appuiera sur des indicateurs intégrés à ce référentiel et sur d'autres choisis spécifiquement par la communauté d'agglomération. Ces indicateurs lui permettront d'évaluer et d'améliorer ses actions en continu tout au long du déploiement du Projet de Territoire.

OBJECTIF 1.1 FAVORISER LES PARTENARIATS INNOVANTS

OBJECTIF 1.2 DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LA RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

OBJECTIF 1.3 DÉVELOPPER LES FILIÈRES À HAUT POTENTIEL POUR L'ÉCONOMIE LOCALE : CROISSANCE VERTE, BLEUE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SPORT, CULTURE, ESS

OBJECTIF 2.1 FAVORISER L'INTÉGRATION SOCIALE

OBJECTIF 2.2 GARANTIR L'ÉQUITÉ DE GENRE, SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

OBJECTIF 2.3 FAVORISER LA SANTÉ ET LE BIEN ÊTRE

OBJECTIF 3.1 ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 3.2 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 3.3 PROTÉGER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF 4.1 MAÎTRISER LES RESSOURCES FONCIÈRES ET PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE ET ÉQUITABLE

OBJECTIF 4.2 PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE

OBJECTIF 4.3 GARANTIR L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

OBJECTIF 5.1 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TERRITORIALE INTÉGRÉE

OBJECTIF 5.2 RENFORCER LE DIALOGUE ET LES CAPACITÉS DES ACTEURS

OBJECTIF 5.3 ENCOURAGER UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE

OBJECTIF 1.4 PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DURABLE

OBJECTIF 1.5 ENCOURAGER L'INNOVATION ET LES VILLES INTELLIGENTES

OBJECTIF 1.6 ASSURER LA CONNECTIVITÉ ET DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE

OBJECTIF 2.4 ACCOMPAGNER L'ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT

OBJECTIF 2.5 FAVORISER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION POUR TOUS

OBJECTIF 2.6 DÉVELOPPER LA CULTURE, LE SPORT ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

OBJECTIF 3.4 PROTÉGER ET VALORISER LA RESSOURCE EN EAU

OBJECTIF 3.5 DIMINUER ET RÉUTILISER LES DÉCHETS

OBJECTIF 3.6 LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE POLLUTION

OBJECTIF 4.4 RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

OBJECTIF 4.5 AMÉLIORER LES ESPACES PUBLICS ET LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 4.6 PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE DE L'AGGLOMÉRATION

OBJECTIF 5.4 FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIF 5.5 METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION ET UNE GESTION FINANCIÈRE DURABLES DU TERRITOIRE

OBJECTIF 5.6 CULTIVER LES LOGIQUES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE



Bâtir un modèle économique viable

La stratégie économique arrêtée pour l'agglomération vise le développement pérenne et adapté des activités sur le territoire, avec comme objectifs prioritaires, la redynamisation des zones d'activité économique (ZAE), du centre-ville de Pointe-à-Pitre et des bourgs des Abymes et de Baie-Mahault, mais aussi le développement de filières économiques résilientes et performantes (économie verte, économie bleue, économie sociale et solidaire, culture, sport...), sur le territoire communautaire.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : LE CŒUR D'UNE ÉCONOMIE VULNÉRABLE

Cap Excellence est le **principal bassin d'emplois et de production de la Guadeloupe**. La présence sur son territoire des principales **infrastructures à enjeux économiques régionaux** (grand port maritime, aéroport international, marina, nouveau Centre Hospitalier Universitaire, Université, Mémorial ACTe...) positionne l'agglomération comme la **principale porte d'entrée des personnes et des biens** et comme un carrefour incontournable, à l'échelle de l'archipel guadeloupéen.

La densité de son tissu d'entreprises et la diversité de ses zones d'activités attestent de l'importance et du dynamisme économiques de Cap Excellence ; ce sont une vingtaine de ZAE que Cap Excellence doit désormais entretenir, conforter, moderniser et adapter aux nouveaux enjeux, notamment de transition écologique.

Toutefois, accentuée par les **crises sanitaire et sociale**, tout autant que par la spéculation foncière, la **vulnérabilité de ces structures et espaces** (majorité de très petites entreprises, déclin de l'immobilier d'entreprise, vieillissement et exposition aux risques des ZAE...) constitue un frein au développement économique de l'agglomération.

Les dysfonctionnements inhérents à l'aménagement économique peu judicieuse de certaines d'entre elles – sont des **sources de déséquilibres, de nuisances et de congestion qui pénalisent également le tissu économique de l'agglomération**.

Orientée principalement autour des services et notamment du commerce, l'économie de Cap Excellence présente également un **potentiel industriel, agricole et touristique** aujourd'hui **sous-exploité** ; les **opportunités offertes par les économies verte et bleue**, mais aussi par l'**économie sociale et solidaire, par la culture et le sport**, devraient, lorsqu'elles seront pleinement saisies, **donner un nouvel élan et un nouveau visage au développement économique de l'agglomération Cap Excellence**.

LES 6 OBJECTIFS ÉCONOMIQUES

OBJECTIF 1.1

FAVORISER LES PARTENARIATS INNOVANTS

OBJECTIF 1.2

DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LA RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

OBJECTIF 1.3

DÉVELOPPER LES FILIÈRES À HAUT POTENTIAL POUR L'ÉCONOMIE LOCALE : CROISSANCE VERTE, BLEUE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SPORT, CULTURE, ESS

OBJECTIF 1.4

PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DURABLE

OBJECTIF 1.5

ENCOURAGER L'INNOVATION ET LES VILLES INTELLIGENTES

OBJECTIF 1.6

ASSURER LA CONNECTIVITÉ ET DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE



Favoriser les partenariats innovants

En écho aux principes énoncés pour renforcer l'efficacité des politiques publiques, notamment et les mesures favorisant le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs, ainsi que la gouvernance élargie des affaires communautaires, Cap Excellence souhaite renforcer les partenariats innovants avec le secteur privé, en particulier pour les actions économiques.

La concertation avec les chambres consulaires (CCI des Îles de Guadeloupe, Chambre d'Agriculture), avec les équipements structurants (port et aéroport) et avec les syndicats patronaux (CGPME, UDE-MEDEF), initiée à la faveur de l'élaboration du Projet de Territoire a souligné les attentes et les espoirs très forts du monde économique vis-à-vis de Cap Excellence : la nécessité de nouer un dialogue étroit et régulier, de désigner des référents et des interlocuteurs clairement identifiés et disponibles, d'intégrer les projets privés à la programmation globale...

La communauté d'agglomération s'efforce ainsi de mettre en place un cadre propice aux partenariats avec le secteur privé à travers plusieurs dispositifs notamment le Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) – décrit par ailleurs dans le présent document –, mais aussi en associant les partenaires privés à ces comités techniques sur ces sujets (ex : Jarry 2030).

Cap Excellence prévoit de mettre en œuvre plusieurs projets pour donner corps à ces innovations partenariales : l'**Espace co-working Manhattan** et le **Programme Audacia Hub – programme d'appui à l'ingénierie des entreprises innovantes** – s'inscrivent dans cette logique partenariale. Il en est de même de la **future création et animation du pôle territorial de coopération économique «réseau solidaire et culturel de l'agglomération centre»**.

FOCUS SUR UN PROJET : AUDACIA CONNECT

AUDACIA HUB est un dispositif-programme d'appui aux entreprises innovantes, issu de la CAP EXPANSION, la stratégie d'ingénierie et de développement des entreprises du territoire communautaire. Ce programme prévoit :

- L'articulation d'un dispositif d'accompagnement sur mesure pour les résidents de la pépinière d'entreprises Audacia avec un dispositif d'ingénierie dédié aux entreprises innovantes non-résidentes à travers des ateliers collectifs afin de renforcer l'écosystème
- Un engagement pluriannuel garantissant la continuité et la fluidité du dispositif grâce à une programmation pluriannuelle
- Une offre « hôtel d'entreprise » pour répondre aux besoins de transition entre la vie en pépinière et la sortie d'un parcours résidentiel
- La possibilité d'avoir des passerelles entre les niveaux d'accompagnement afin de suivre l'évolution du degré de maturité d'une entreprise d'un mois sur l'autre
- La possibilité d'accueillir de nouvelles pépites en cours d'année dans les deux dispositifs grâce à l'instauration d'appels à projets intermédiaires répondant au rythme de vie de la pépinière d'entreprises
- Le nouveau programme d'appui et d'ingénierie technique « Club Audacia » proposée aux entreprises et porteurs de projets non-résidents
- Un programme d'animation dense autour de thématiques fortes réalisé en co-construction et en co-pilotage avec les partenaires publics et privés
- Une transformation digitale de la pépinière Audacia en matière de communication et de marketing
- Des partenariats stratégiques publics-privés apportant à la pépinière et l'hôtel d'entreprises Audacia une offre de service supplémentaire en matière d'accélération des startups.



FOCUS SUR UN PROJET : L'ESPACE COWORKING MANHATTAN

Le pôle «territoires et solidarités» de la communauté d'agglomération CAP Excellence coordonne sur le territoire, avec ses directions et services et ses partenaires, la mise en œuvre des politiques publiques de développement et d'accompagnement social, culturel, sportif et solidaire. Les immeubles LACAVE et MANHATTAN à Pointe-à-Pitre, propriétés de CAP Excellence, sont destinés à accueillir ces missions.

Cap Excellence procédera au réaménagement de ces locaux (en tenant compte de la problématique de la rénovation énergétique) afin, d'une part (pour l'immeuble LACAVE), d'améliorer significativement les conditions d'accueil du public et lui offrir des services d'information, de documentation et de travail dédié et, d'autre part (pour l'immeuble MANHATTAN) de créer un espace de coworking thématisé «Culture» et «industries culturelles et créatives». Cap Excellence marque ainsi sa volonté d'accompagner et de structurer concrètement des filières économiques émergentes, ici la filière culturelle, porteuses d'emploi local.



Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale

L'emploi représente l'alpha et l'oméga des politiques économiques communautaires ; l'objectif principal des interventions de Cap Excellence est de favoriser le développement de filières et d'espaces économiques créateurs d'emplois pérennes/durables, y compris en période de crise. En soutien des acteurs économiques, la communauté d'agglomération s'efforce de renforcer la capacité du territoire à faire face efficacement aux crises multiples qui se succèdent depuis deux ans.

La future création de la Cité de l'Emploi traduit l'importance accordée à la lutte contre chômage sur le territoire communautaire.

Cap Excellence prévoit d'élaborer et de faire dialoguer **un plan d'actions d'animation et de développement des filières et un programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT)**. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'agglomération prévoit que cette GPECT soit tournée vers la Transition Ecologique et Energétique (TEE) du territoire.

Le village des saveurs locales, qui porte sur la promotion de la gastronomie de la Guadeloupe, et le **projet Audacia Connect**, qui constituera un pôle de ressources pour des filières éco-innovantes, participeront de la structuration des secteurs économiques à fort potentiel.

L'action économique communautaire trouvera un terrain d'expression privilégié dans les zones d'activités économiques (ZAE) gérées par Cap Excellence : **la requalification des ZAE de Bergevin, de Beausoleil, de la Jaille 1, du centre-ville de Pointe-à-Pitre, l'extension de la ZAE de Dugazon de Bourgogne**, mais aussi **l'aménagement du quartier de Perrin avec la création et animation d'une ZAC**.

L'aménagement économique du territoire se concentre également sur les espaces aujourd'hui en perte de vitesse, avec **le plan d'actions du volet économique du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), le dispositif «retour en ville»** ou encore **Karukera Bay**, projet ambitieux porté par le Grand Port Maritime de Guadeloupe, de redéveloppement du littoral pointois que Cap Excellence entend accompagner.



FOCUS SUR UN PROJET : LA LABELISATION ÉCO-CIRCULAIRE

Cap Excellence est labellisée Cit'ergie depuis 2015 et a renouvelé sa candidature en 2021. Elle vise également l'activation du label Economie Circulaire. Ces deux référentiels soulignent l'exemplarité vers laquelle la communauté d'agglomération souhaite tendre.

Cette dernière s'engage à élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan d'actions Economie Circulaire intégrant le volet Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Cap Excellence se tient prête à se soumettre à des audits pour mesurer sa performance en matière de politique d'économie circulaire et pour valider les valeurs de référence du Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME.



Développer les filières à haut potentiel pour l'économie locale : croissance verte, bleue, économie circulaire, Sport, Culture, ESS

Le modèle économique linéaire qui a longtemps prévalu est aujourd'hui dépassé ; désormais, la croissance verte, l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'économie circulaire fixent les principes et le cap de cercles plus vertueux. Cap Excellence embrasse pleinement cette nouvelle façon de concevoir l'économie, dans sa stratégie de développement territorial.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intègre des dispositions pour sensibiliser les citoyens et les entreprises aux pratiques d'économie circulaire de réduction des déchets et à la gestion durable de fin de vie des biens consommables.

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) que Cap Excellence a signé avec l'ADEME le 11 décembre 2020 prévoit **une démarche de labellisation économie circulaire (ECi) et la mise en œuvre du plan d'action associé.**

Afin de soutenir le développement de l'économie verte et bleue, Cap Excellence sera la **structure porteuse d'un Groupe d'action locale pêche aquaculture (GALPA)** sur son territoire. Emargeant au Fonds Européen des Affaires Maritimes, la Pêche et l'aquaculture (FEAMPA), les GALPA accompagnent le développement durable des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture selon l'approche du « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL) et permettent l'émergence de stratégies territoriales partenariales et adaptées.

Par ailleurs, Cap Excellence considère **la Culture et le Sport**, non seulement comme des vecteurs de cohé-

sion sociale, mais aussi et surtout comme des **secteurs créateurs de richesses et d'emplois.**

Le même constat vaut pour l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)** dans son ensemble, qui apparaît comme une **filière à haut potentiel** pour l'agglomération-centre. Aussi Cap Excellence soutient-elle les initiatives des acteurs privés et associatifs qui s'inscrivent dans cette dynamique ; elle prête ici une attention particulière aux projets de ressourceries, structures qui gèrent la récupération, la valorisation et la revente de biens, et qui, ce faisant, participent de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement.

Dans cette même optique, les mesures de **soutien** de cap Excellence **aux initiatives citoyennes de gestion des déchets et d'amélioration durable du cadre de vie** n'ont pas seulement une visée sociale ou environnementale. Elles font également sens sur le plan économique.

Ainsi, la communauté d'agglomération favorise la **création de dispositifs (ex : déchetteries mobiles) et de structures de proximité (ex : régies de quartiers, associations intermédiaires...) de gestion du cadre de vie.**



Promouvoir la production et la consommation durable

Adopter les préceptes de la production et de la consommation durables en Guadeloupe revient avant tout à favoriser l'agriculture et l'agro-transformation locales. Cap Excellence met en place plusieurs projets pour promouvoir une alimentation locale durable sur le territoire communautaire.

Le **Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)** se fixe pour objectif **d'accompagner les mutations des modes et types de production et de consommation.** Cette disposition est reprise dans la **Convention d'Objectif Territorial (COT) Cap Excellence-ADEME.**

Ces deux documents de référence sous-tendent également **la mise en œuvre du projet Locapvore.** Avec la souveraineté alimentaire comme ligne d'horizon, cet outil permettant de recenser de façon cartographique l'ensemble des points de vente des produits alimentaires locaux, commercialisés en circuits courts sur le territoire communautaire de Cap Excellence.

Cap Excellence élaborera et mettra en œuvre, dès 2022, son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, baptisé **Capvore** et déploiera en parallèle un **Programme d'Education Alimentaire (PEA).** Intégrées à la Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) de l'agglomération, ces initiatives permettront d'améliorer la gouvernance alimentaire à l'échelle communautaire, en favorisant respectivement la coopération entre partenaires et la connaissance alimentaire.

Le projet de l'**Agropark Caraïbe Excellence** joue un grand rôle dans cette recherche de résilience alimentaire, avec **en tranche 1**, la création d'une **pépinière d'entreprises et, dans les tranches suivantes**, la constitution d'un **parc d'activités**, d'un **village commercial**, d'un **centre de recherche-développement**, d'un **tiers-lieu nourricier**, d'un **centre d'affaires...**

FOCUS SUR UN PROJET : L'AGROPARK CARAÏBE EXCELLENCE

La communauté d'agglomération Cap Excellence s'est engagée dans un ambitieux projet qui consiste à développer les filières d'agro-transformation de son territoire par le biais de plusieurs pôles d'activités regroupés au sein de l'équipement de « l'Agropark Caraïbes Excellence ». Le projet a pour objectif la construction et l'équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes spécialisée dans la transformation des fruits et légumes locaux.

Situé à l'entrée d'une zone stratégique du territoire de l'agglomération, le projet de « l'Agropark Caraïbes Excellence » s'étend sur un foncier de plus de 4 hectares et se décline en trois pôles : un pôle de production et d'innovation artisanales, un village de chalandise et un jardin créole de plaisance.

Le projet permettra de dynamiser les filières économiques dans le domaine de l'agro-transformation et de promouvoir l'innovation dans ces filières. Il a pour vocation de mettre à la disposition des agriculteurs et des agro-transformateurs un équipement innovant et performant capable de répondre à leurs besoins et d'offrir une vitrine aux consommateurs d'ici et d'ailleurs, reflétant l'expertise des acteurs de cette filière. Cet équipement s'inscrit dans une dynamique de croissance économique et de création d'activités sur notre territoire.

Il permettra également de favoriser le développement de la production locale et fournir un débouché aux agriculteurs. Cet équipement s'adresse tant aux entrepreneurs débutants qu'aux entrepreneurs confirmés dans une démarche d'accompagnement des structures économiques dont la compétitivité est renforcée par l'innovation.





Encourager l'innovation et les villes intelligentes

Les innovations, en particulier les innovations environnementales, sont fortement encouragées par Cap Excellence et intégrées dans une vision stratégique à long terme, traduites dans le projet de territoire.

Si, à l'évocation de l'innovation, les regards se tournent généralement vers le secteur privé, tous les acteurs de la gouvernance locale peuvent y contribuer ; la communauté d'agglomération entend porter des projets innovants, comme le **portail Famille Cap Excellence**, qui offrira un espace numérique accessible à tous les usagers 7j/7 et 24h/24 permettant aux usagers d'accéder à plusieurs services du quotidien : inscriptions transport scolaire, activités artistiques, billetterie, etc.)

D'avantage, Cap Excellence travaille sur la constitution d'un cadre permettant d'identifier les facteurs clés de succès, les réponses à apporter à l'échelle territoriale pour que les Abyes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre se positionnent comme des villes intelligentes. **Cette stratégie des villes et de l'agglomération intelligentes** constituera le cadre de référence de cette politique de soutien à l'innovation.



INDICATEURS-CLÉS :

Nombre de connexions internet pour 1 000 habitants

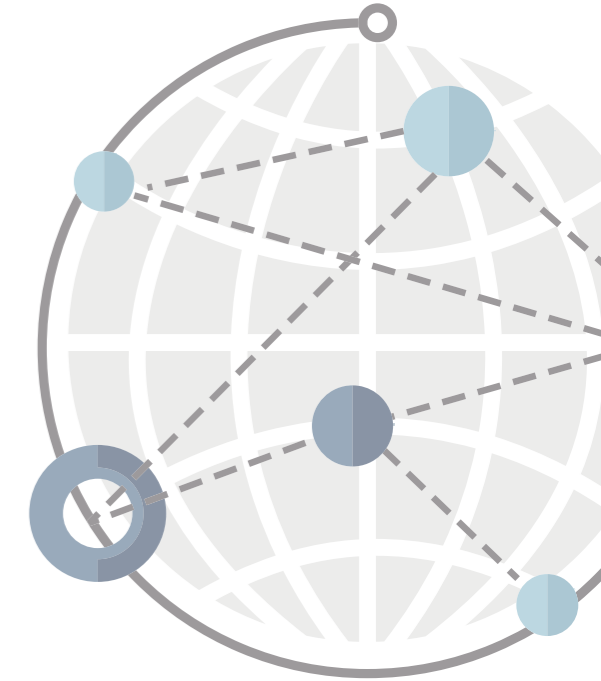
L'accès à internet permet des communications plus robustes que les services de téléphonie et révèle un niveau de sophistication plus poussé.

Pourcentage de ménages connectés au très haut débit

Indicateur qui souligne les forces et les faiblesses d'un territoire pour l'accès à l'internet très haut débit et donc pour le maintien et le développement d'activités économiques et de services dématérialisés.

Taux d'illectronisme

Inspirée de l'illettrisme, la notion d'illectronisme désigne l'incapacité d'une personne à accéder aux technologies, aux outils et donc aux informations du numérique.



Assurer la connectivité et développer le numérique

La connectivité et le numérique représentent désormais des enjeux de développement de premier rang. Cap Excellence déploie une stratégie ambitieuse pour inscrire durablement l'agglomération dans des réseaux et les flux d'information et de communication performants.

Le programme « **Cap Excellence Numérique 2.0** » portera la stratégie et déterminera les modalités d'intervention de la communauté dans ce champ ; les efforts consentis sur le développement, tant des infrastructures que des usages, permettront de diffuser le numérique sur l'ensemble du territoire communautaire.

« Cap Excellence, agglomération connectée » : telle est l'ambition de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour le territoire communautaire de demain. Cette ambition a déjà trouvé une application concrète, avec le déploiement de la fibre optique sur une grande partie du territoire. Mais elle doit nécessairement intégrer les espaces et les personnes aujourd'hui éloignés du numérique.

INDICATEURS-CLÉS :

Politique ou stratégie d'agglomération intelligente

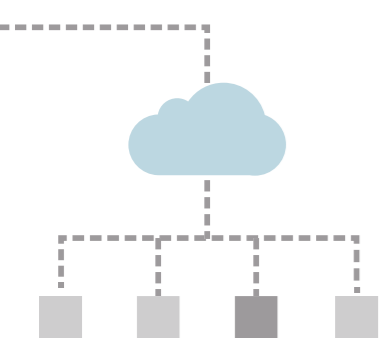
Vision stratégique et plan d'actions permettant de connecter les villes et les agglomérations intelligentes aux objectifs de développement globaux

Part de la population active dans les secteurs innovants

Indicateur révélant l'appétence des actifs pour les activités innovantes et l'importance de ces dernières dans le tissu économique locale

Budget alloué à la recherche et au développement

Indicateur qui atteste des efforts consentis par les pouvoirs publics pour soutenir, la recherche-développement et donc l'innovation



LES 6 OBJECTIFS SOCIO-CULTURELS

OBJECTIF 2.1

FAVORISER
L'INTÉGRATION SOCIALE

OBJECTIF 2.3

FAVORISER LA SANTÉ
ET LE BIEN-ÊTRE

OBJECTIF 2.5

FAVORISER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION
ET À LA FORMATION POUR TOUS

OBJECTIF 2.2

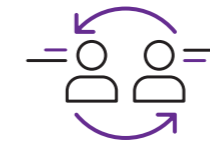
GARANTIR L'ÉQUITÉ DE GENRE,
SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

OBJECTIF 2.4

ACCOMPAGNER L'ACCÈS
À UN LOGEMENT DÉCENT

OBJECTIF 2.6

DÉVELOPPER LA CULTURE,
LE SPORT ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS



Accompagner les mutations de la société

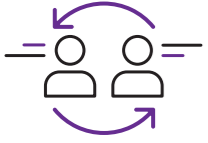
Les orientations et les actions programmées pour accompagner les mutations de la société mettent l'accent sur la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination ; elles visent à garantir aux administrés l'accès aux droits fondamentaux et aux services de base (santé, éducation, formation, sécurité, culture, sport...) et à donner véritablement corps aux concepts de mixité et de vivre ensemble.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : L'IDENTITÉ ET VIVRE ENSEMBLE EN QUESTIONS

Bien que ne disposant pas aujourd'hui de la compétence «action sociale» et si sa compétence dans le domaine culturel se limite à la gestion des équipements, Cap Excellence peut compter sur une pluralité de dispositifs et de documents programmatiques (contrat de ville, contrat local de santé, contrat local de santé mentale, Samu social, schéma de tranquillité publique...), mais aussi sur un maillage d'équipements et de services et sur un tissu associatif dense et dynamique, pour intervenir efficacement dans les champs de la cohésion sociale et du développement culturel.

Pour autant, les moyens mobilisés par l'EPCI et ses partenaires demeurent en-deçà des besoins protéiformes recensés sur le territoire communautaire : le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes et les femmes, les faibles revenus des ménages et leur forte dépendance aux aides sociales, le vieillissement et l'isolement marqués de la population, la prégnance de la monoparentalité, la prévalence des affections longues durées et le faible recours aux soins... sont autant d'agrégats qui plaident pour un renforcement des politiques sociales et culturelles de la communauté d'agglomération.

Ce positionnement fort et ce volontarisme affirmé pourraient se traduire, à terme, par un transfert de compétences des villes vers la communauté d'agglomération. Ils soulignent, dans tous les cas, la nécessité pour Cap Excellence d'impulser une organisation plus cohérente, plus lisible et plus efficace des gouvernances sociale et culturelle à l'échelle locale.



Favoriser l'intégration sociale

Bien que la communauté d'agglomération n'a pas formellement cette compétence, La lutte contre toutes les formes d'exclusion constitue l'une des priorités des politiques mises en œuvre par Cap Excellence ; la communauté d'agglomération cible ici les publics et/ou les quartiers présentant – et cumulant, dans certains cas, des difficultés importantes.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE CONTRAT DE VILLE

Instauré par la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine du 21 février 2014, le contrat de ville constitue le nouveau dispositif partenarial permettant, dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et dans les quartiers de veille active (QVA), de :

Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;

Garantir aux habitant-e-s des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;

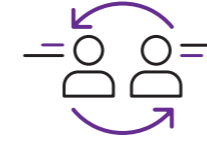
Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles Cap Excellence pilote, au nom de ses villes membres et aux côtés des services de l'Etat, le contrat de ville de l'agglomération, sur la période 2015-2020, prorogée jusqu'en 2023.

35 000 personnes, soit un tiers des habitants de l'agglomération vivent dans les 7 quartiers prioritaires de la ville (QPV). Les QPV et les QVA sont répartis sur les trois communes et concentrent la moitié de la population de l'agglomération.

Cap Excellence contribue au **fonctionnement du SAMU social** déployé sur le territoire de l'agglomération et cofinance la consolidation du siège de la Maison Saint-Vincent de Paul à Pointe-à-Pitre ; ces actions visent à répondre aux situations de grande précarité et de grande exclusion qui frappent un nombre croissant d'administrés.

La **programmation annuelle du contrat de ville** a également pour objectif de favoriser l'intégration sociale des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et des quartiers de veille active (QVA) de l'agglomération. Qu'elles relèvent du pilier cohésion social ou des piliers développement économique et emploi, aménagement urbain et cadre de vie, ou encore de l'un des axes transversaux du dispositif (soutien à la jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre discriminations), les actions mises en œuvre dans ce cadre traitent la question de l'insertion dans son acception la plus large ; ainsi, l'**atelier santé ville (ASV)** du contrat cherche notamment à répondre à la problématique préoccupante du non-recours aux soins.

La lutte contre l'exclusion trouve ainsi un écho dans les autres mesures, portées ou soutenues par Cap Excellence, visant à garantir la jouissance des droits fondamentaux : l'accès à la santé, à la sécurité, au logement, à l'éducation à la formation, à la culture, au sport... L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) conduite par Cap Excellence permet d'apprécier les efforts à consentir pour chacun de ces droits. L'insertion sociale se conjugue aussi avec l'insertion professionnelle ; en ce sens, le **Programme Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE)** représente un outil à portée tant économique que sociale.



Garantir l'équité de genre, sociale et intergénérationnelle

Les inégalités constituent l'un des principaux freins au développement et à la cohésion sociale dans les outre-mer et, singulièrement, en Guadeloupe. Cap Excellence s'efforce, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, de les réduire sur le territoire communautaire. Ainsi la communauté d'agglomération s'engage à garantir une équité de traitement de ses administrés, quels que soient leur sexe, leur âge, leur origine ou leur condition sociale.

Afin de garantir l'équité de genre, sociale et intergénérationnelle, Cap Excellence, dans le prolongement des actions qu'elles portent et accompagnent sur ces sujets, tel le projet de SAMU social, développera, directement ou en soutenant des porteurs de projets, des structures et des dispositifs de lutte contre les discriminations et les inégalités.

Ainsi, consciente des difficultés que rencontrent certaines catégories d'administrés pour se loger, la communauté d'agglomération a confirmé sa participation au fonctionnement de la maison relais et du foyer de jeunes travailleurs de Dugazon, aux Abymes.

Cap Excellence gèrera également le **centre social « Cœur d'Agglo »** - dont l'objet et le fonctionnement sont décrits ci-après – dans ses volets « hors les murs » et **structure physique d'accueil**.

FOCUS SUR UNE INSTANCE : LE CENTRE SOCIAL CŒUR D'AGGLO

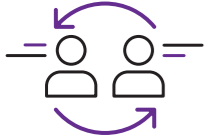
Structure labellisée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le centre social Cœur d'agglomération est « un lieu de proximité à vocation globale, familiale et multigénérationnelle », « un lieu d'animation de la vie sociale qui permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et réaliser leurs projets. ».

Il regroupera des services d'aide aux personnes en difficulté. Il facilitera la recherche d'informations, d'accompagnement, de praticiens, d'espaces d'animations, pour les personnes âgées, mais également un service spécifiquement dédié à la famille et à la jeunesse. Des ateliers artistiques seront proposés à ces publics.

Une étude de programmation permettra de localiser et d'agencer judicieusement cette offre de services (salle polyvalente, local socioéducatif de soutien scolaire, autres espaces...).

Au vu de sa proximité avec l'espace multisport (stade et gymnase), cet équipement constituera un « espace de vie sociale et sportive » du cœur de l'agglomération avec des actions complémentaires « hors les murs », dans l'espace multisports, en lien avec les associations de quartier. Des aménagements spécifiques paysagers et de ralentissement de la circulation des véhicules seront mis en place sur le mail pour assurer les continuités piétonnes et cyclables entre le centre social et l'espace multisports.





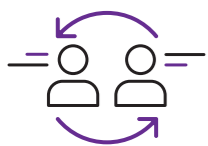
Favoriser la santé et le bien-être

La santé occupe, depuis le début de la pandémie du covid, une place centrale sur les agendas publics. Pour Cap Excellence, il s'agit de réaffirmer et de renforcer des engagements pris de longue date en faveur de la santé et du bien-être de ses administrés.

L'investissement de Cap Excellence dans le champ de la santé et du bien-être se traduit tout d'abord par l'**animation du Contrat Local de Santé (CLS)**.

La communauté d'agglomération apporte également son **soutien aux initiatives citoyennes de promotion du sport, de la bonne alimentation, du bien-être et de la santé** ; elle promeut, ce faisant, une approche holistique de la santé et du bien-être, au sein de laquelle activité physique, nutrition, prévention et recours aux soins, sont intimement liés.

Les interventions de Cap Excellence dans le domaine sanitaire portent enfin sur la constitution d'une offre d'infrastructures dédiées, renforçant le maillage d'équipements existants, avec la **création d'une zone d'activité spécialisée santé** et la **création de deux maisons de la santé en milieu rural**.



Accompagner l'accès à un logement décent

L'agglomération-centre de la Guadeloupe est le territoire le plus densément peuplé et toujours l'un des plus attractifs, en termes résidentiels, de la Guadeloupe. Cet état de fait et les dynamiques à l'œuvre imposent la mise en œuvre d'une politique de l'habitat ambitieuse, à l'échelle intercommunale.

La communauté d'agglomération Cap Excellence s'engage à mettre en œuvre le **plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH)**, dont les principales orientations sont présentées ci-après.

L'un des enjeux majeurs de cette politique communautaire du logement est d'opérer des rééquilibrages à l'échelle de l'agglomération ; aujourd'hui, les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les poches d'insalubrité – qui sont traitées dans le cadre d'opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) – et les opérations programmées dans le cadre de l'ancienne et de la nouvelle générations du programme de rénovation urbaine, sont concentrés dans certaines portions du territoire communautaire. Elles ne doivent pas occulter les difficultés et les dysfonctionnements observés dans des zones plus reculées, notamment en milieu rural. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cap Excellence concourra également à ce rééquilibrage de l'habitat et du peuplement au sein de l'agglomération.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une intercommunalité. Il doit aider à réduire les inégalités locales de santé, en conformité avec les orientations du projet régional de santé (PRS) de l'ARS.

Suite au diagnostic local de santé (DLS) établi par l'Observatoire Régional de la Santé de la Guadeloupe (ORSaG), le CLS de Cap Excellence a été signé le 5 novembre 2014 pour les années 2015, 2016 et 2017. Il a été prorogé, par voie d'avenant, jusqu'au 31 décembre 2019.

Consciente des enjeux que représente la santé mentale et aux difficultés de prise en charge de cette thématique spécifique sur le territoire, Cap Excellence a décidé d'ajouter un Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) au CLS.

La communauté d'agglomération élabore actuellement son CLS et son CLSM de seconde génération, en intégrant l'évaluation des premiers contrats et les retours d'expérience de la prise en charge du covid à l'échelle locale.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui intègre l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des nouvelles constructions, besoins des populations spécifiques...

Adopté en 2021, sur la base d'un diagnostic minutieux du territoire communautaire, le PLH de Cap Excellence est mis en relation avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), piloté localement par la communauté d'agglomération.

Le PLH analyse les besoins en logements et le potentiel foncier du territoire communautaire. Il s'articule autour de six priorités stratégiques :

- 01 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET L'HABITAT POUR RENOUVELER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DE CAP EXCELLENCE**
- 02 DÉVELOPPER UNE OFFRE EN LOGEMENTS DIVERSIFIÉE, ÉQUILBRÉE ET SUFFISANTE POUR FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE**
- 03 ADAPTER LE PARC AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 04 CONFORTER ET RESTRUCTURER LES POLARITÉS URBAINES EXISTANTES PROPICES AU DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VIE QUALITATIF ET INCLUSIF**
- 05 ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDENIELS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**
- 06 AMÉLIORER ET CONSOLIDER LA CONNAISSANCE DE L'HABITAT ET DES HABITANTS DE CAP EXCELLENCE**



Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation pour tous

L'accès à l'éducation et à la formation est un droit fondamental garanti par plusieurs autorités publiques : Cap Excellence et ses villes membres entendent jouer pleinement leurs rôles dans cette politique publique fondamentale, avec comme priorités stratégiques la lutte contre l'illettrisme, la promotion du trilinguisme et l'insertion professionnelle, et avec comme boussole l'adaptation des formations aux mutations et aux besoins du tissu socio-économique.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif mis en place par des collectivités territoriales et leurs établissements publics, qui propose un parcours d'insertion personnalisé aux personnes éloignées de l'emploi, en particulier aux jeunes sans formation.

Le PLIE de Cap Excellence a pour ambition d'animer le réseau d'acteurs et opérateurs locaux, en contractualisant avec eux la mise en œuvre des diverses composantes des parcours d'insertion : accueil, orientation, mise en situation professionnelle, formation, accompagnement individualisé, placement à l'emploi et suivi pendant les six premiers mois de l'emploi durable. La formation occupe une place centrale dans le PLIE de Cap Excellence.

Le PLIE devra par ailleurs encourager et aider à consolider les initiatives destinées à faciliter l'insertion, l'emploi, la création d'activités, tout en participant au développement de l'économie sociale sur le territoire de Cap Excellence.

Concerté et partagé, le diagnostic préalable a permis d'avoir une vision précise des potentialités du territoire, de définir les objectifs du PLIE en termes de publics et en termes d'actions prioritaires et de définir un mode de gouvernance partenarial.

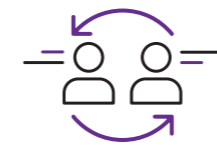
FOCUS SUR UN PROJET : LA CONSTRUCTION DU PÔLE ÉDUCATIF FELIX EDINVAL

À l'emplacement actuel du groupe scolaire Félix EDINVAL, dont la démolition est achevée, la Ville de Pointe-à-Pitre projette de réaliser un nouveau pôle socio-éducatif qui comprendra un groupe scolaire, capable d'accueillir entre 425 et 510 élèves, et une marmothèque.

Le projet s'inscrit dans un secteur concerné par le programme de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre, piloté par cap Excellence, qui comprend de vastes opérations de démolition-reconstruction. Dans un contexte urbain requalifié, le nouveau pôle socio-éducatif se construit sur les traces de l'ancienne école démolie pour des raisons de sécurité.

Le futur groupe se substituera ainsi aux anciennes écoles « maternelles » et « élémentaires » de Cideme Salvator et Félix Edinval.

Le segment scolaire de ce nouveau pôle socio-éducatif portera sur la réalisation de 17 classes dont 6 classes « maternelles », 10 classes « élémentaires » et 1 classe pour l'inclusion scolaire (CLIS).



Développer la culture, le sport et les activités de loisirs

La communauté d'agglomération Cap Excellence considère la culture, le sport et les loisirs comme des droits fondamentaux auxquels ses administrés doivent accéder dans des conditions optimales afin de s'épanouir pleinement dans l'agglomération.

Cap excellence est compétente pour la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et exerce cette prérogative, en concertant extensivement les villes membres, les partenaires institutionnels et privés de la culture et du sport, et les utilisateurs des infrastructures.

Dans le domaine de la culture, l'opération emblématique portée par Cap Excellence est la reconstruction du **Centre des Arts et de la Culture** (voir encadré). Mais elle ne doit pas occulter la réhabilitation du **Centre Culturel de Sonis**, qui est aujourd'hui bien installé dans le paysage culturel local.

La communauté d'agglomération a également validé les opérations d'**aménagement des abords de la bibliothèque Roger Toumson**, à Lacroix, et de **relocalisation des bibliothèques de Louisy-Matthieu et de Renée Ballet-Hachon**.

Dans le domaine du sport et des loisirs, Cap Excellence prévoit l'**extension**, dès 2022, **de la base de canoë-kayak**, puis, dans un second temps, **la construction de l'école de voile de Lauricisque**.

De même, la communauté d'agglomération soutiendra dans le cadre du CRTE, le projet d'extension de la piscine intercommunale de Dugazon (SISPAG) et la modernisation du complexe sportif de l'association Dugazon Sporting Club.



FOCUS SUR UN PROJET : LE CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE (CAC)

Construit à la fin des 1970, le centre des arts et de la culture de Pointe-à-Pitre a représenté un équipement de référence pour des plusieurs générations de Guadeloupéens.

En raison de la nécessité d'adaptation aux nouvelles attentes des usagers (dont les artistes) et aux normes techniques modernes, le centre des arts et de la culture a fait l'objet d'un projet de réhabilitation (dont une partie en reconstruction) en 2008.

Les travaux sont à ce jour bien entamés mais ont dû être suspendus en raison de nombreuses difficultés liées au chantier (imprévus, faillite d'entreprises). Cette première phase a donc été clôturée en 2020.

Cap Excellence va lancer la seconde phase afin de livrer un équipement en ordre de marche et faciliter ainsi la relance des activités artistiques et de création à partir d'un outil spécialisé et performant.





Faire face aux défis environnementaux

Cap Excellence ne pourra opérer sa transition environnementale qu'au prix d'objectifs ambitieux de réduction de son bilan carbone et d'adaptation au changement climatique – incluant la reconfiguration et la relocalisation permanentes de certaines activités. La communauté d'agglomération entend endosser pleinement ses responsabilités dans la préservation et la valorisation de la biodiversité qui évolue sur son territoire, dans le respect de l'intégrité et la santé des espaces naturels, et dans la gestion efficace des ressources vitales que sont l'eau et l'énergie.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : UN CAPITAL NATUREL IMPORTANT

Cap Excellence peut compter sur un capital naturel important : **la moitié du territoire communautaire est à vocation naturelle ou agricole, le linéaire côtier est parmi les plus étendus des agglomérations** de la Guadeloupe, de **vastes réseaux hydrographiques*** sculptent le territoire et la position privilégiée de l'agglomération à la croisée des deux îles principales de l'archipel, expliquent la diversité des milieux et des paysages terrestres et maritimes.

Au final, **Cap excellence abrite une niche floristique et faunistique exceptionnelle**, avec une diversité d'espèces végétales et animales à forte valeur patrimoniale, ainsi que des espaces remarquables disséminés sur l'ensemble du territoire. L'agglomération jouit également un **potentiel brut de production d'énergie renouvelable très élevé**.

Ces atouts naturels ne sont pas suffisamment valorisés, dans **un territoire perçu généralement dans sa dimension urbaine** et où des fortes pressions s'exercent sur les espaces non urbanisés, comme par exemple dans la zone humide Jarry ou dans les Grands-Fonds. En outre, l'agglomération présente une **forte vulnérabilité face aux risques induits par le changement climatique** (recul du trait de côte, submersion marine, inondation...) et **par les activités industrielles** (présence de sites classés SEVESO), ainsi qu'une gestion problématique de la ressource en eau, qui appellent des interventions publiques fortes.

* Relatif aux eaux courantes et à leur répartition à la surface de la Terre.

LES 6 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

OBJECTIF 3.1

ATTÉNUER LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 3.2

S'ADAPTER AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 3.3

PROTÉGER ET VALORISER
LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF 3.4

PROTÉGER ET VALORISER
LA RESSOURCE EN EAU

OBJECTIF 3.5

DIMINUER LES DÉCHETS

OBJECTIF 3.6

LUTTER CONTRE LA POLLUTION



Atténuer le changement climatique

Le changement climatique est l'une des questions prioritaires de notre temps ; le territoire communautaire est désormais soumis à des risques de nature différente et d'intensité croissante (inondations, submersion, marine, recul du trait de côte, phénomènes climatiques extrêmes...). Dans ce contexte, comment pouvons-nous collectivement et individuellement atténuer notre contribution au réchauffement de la planète ? A ces deux questions, Cap Excellence entend apporter des réponses rapides et concrètes.

À l'image de la fable amérindienne du colibri, popularisée par Pierre Rabhi, Cap Excellence a conscience que les actions qu'elle mettra en œuvre pour atténuer le changement climatique ne changeront pas, à elles-seules, la donne à l'échelle planétaire. Mais la communauté d'agglomération entend faire sa part et montrer l'exemple, à travers ses interventions en faveur de la neutralité carbone. Ce faisant, elle privilégiera celles qui auront un impact optimal sur le territoire communautaire.

L'accent est ainsi mis sur les gaz à effet de serre (GES) émis par les transports et la mobilité. Le transport aérien étant l'un des principaux contributeurs, des discussions ont été engagées avec la société aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbe (SAGPC) pour prendre connaissance et s'inspirer des changements technologiques initiés dans le secteur aéronautique ; dans le cadre du projet Clean Sky, les entreprises européennes du secteur se sont efforcées d'être engagées à diminuer de 75% leurs émissions de GES à l'horizon 2050.

Dans le même ordre d'idée, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cap Excellence prévoit l'instauration d'un **budget climat** pour viser la neutralité carbone en 2050.

S'agissant du transport domestique, les actions entreprises, aux côtés du Syndicat Mixte des Transports (SMT), traduisent la volonté de Cap Excellence de promouvoir, sur son territoire, des mobilités alternatives, plus favorables au Climat.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 introduit le concept de «zéro artificialisation nette» dans le corpus législatif français. Si elle a un impact direct sur l'aménagement et la gestion du foncier, l'artificialisation apparaît également comme un sujet à très fort enjeu pour l'atteinte de la neutralité carbone ; le sol étant un puits de carbone naturel majeur, des mesures pour sa protection sont nécessaires afin d'atténuer le changement climatique. Mis en œuvre dès 2022 par Cap Excellence, le projet « **vers des territoires zéro artificialisation nette** » s'inscrit pleinement dans cette logique.

INDICATEURS-CLÉS :

Emissions de gaz à effet de serre par habitant

Indicateur qui révèle les émissions de CO2 du territoire et qui suppose un objectif de réduction significative.

Part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité

Indicateur qui précise la proportion de la production électrique émanant de sources renouvelables (solaire, éolien, géothermie...).

Pourcentage d'emplois dans le secteur de l'environnement

Indicateur qui montre l'appétence des actifs pour l'environnement et le dynamisme de ce secteur dans le tissu économique local.

LA FABLE DU COLIBRI

Un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! » Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Le programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) identifie les mesures à mettre en œuvre à l'échelle de l'agglomération pour mitiger le risque d'inondation, renforcé par le changement climatique.

Il intègre des actions de sensibilisation en milieu scolaire et auprès du grand public, doublées d'un volet formation pour les acteurs de la gestion du risque d'inondation. La communication sur les bons comportements et les bons gestes à adopter occupe une place importante dans le programme.

Le PAPI prévoit également des études et des travaux techniques visant à rétablir les cycles de l'eau, par un meilleur fonctionnement des ravines, des canaux, des milieux aquatiques, humides et littoraux.

Le PAPI ouvre enfin la voie à l'élaboration et à l'adoption d'un plan intercommunal de sauvegarde, et à l'édiction de prescriptions d'aménagement, en lien avec les villes.



S'adapter au changement climatique

L'élévation du niveau de la mer et le recul subséquent du trait de côte sont des impacts directs du changement climatique. Dans les petits territoires insulaires densément peuplés et fortement urbanisés, comme la Guadeloupe, la question de l'adaptation au changement climatique comprend nécessairement une réflexion complexe sur la (re)localisation des implantations et des activités humaines ; avec deux de ses trois centres urbains et sa principale zone d'activité situés en bord de mer, Cap Excellence travaille ainsi sur **la définition des zones urbaines littorales sur le territoire communautaire.**

Par ailleurs, comme rappelée dans la **Convention d'Objectif Territorial (COT)** signée le 11 décembre 2020 entre Cap Excellence et l'ADEME, **le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de l'agglomération intègre un **volet consacré à l'adaptation au changement climatique.**

Le changement climatique engendre également des événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus violents ; l'aléa d'inondation – le plus meurtrier lors des ouragans majeurs – mérite une attention particulière. Il est pris en compte dans un document stratégique dédié : **le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).**



Protéger et valoriser la biodiversité

La stratégie environnementale pilotée par Cap Excellence vise notamment à protéger et à valoriser la biodiversité qui s'épanouit sur le territoire communautaire. La communauté d'agglomération entend adosser pleinement cette responsabilité à l'égard du vivant.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intègre une action visant à « préserver les espaces naturels existants et la biodiversité associée et à restaurer les zones altérées ». Il souligne ainsi, d'une part, les liens existants entre la préservation des espèces et des espaces, et, d'autre part, la diversité des actions à entreprendre (préservation, restauration, renaturation...) pour atteindre ces objectifs de protection et de valorisation.



FOCUS SUR UN PROJET : L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

Le premier volet de l'action communautaire en lien avec la biodiversité porte sur le renforcement et la diffusion de la connaissance. L'élaboration Atlas de la Biodiversité et la mise en œuvre du plan d'actions idoines concourt à cet objectif.

Le Développement Durable réclame de baser les décisions politiques sur des connaissances précises des éléments de biodiversité présents. En ayant acquis les savoirs nécessaires pour se prononcer (individuellement et collectivement) sur ce qu'ils considèrent opportun de conserver, de détruire, de valoriser (en somme de gérer), les acteurs d'un territoire peuvent faire des choix politiques éclairés.

L'action consiste à réaliser un atlas intercommunal de la biodiversité (ABC) en coordination étroite avec les acteurs du territoire qui contribueront à l'amélioration des connaissances.

Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC offrent, au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné. L'atlas permet de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité, de mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques liés, de faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

FOCUS SUR UN PROJET : ZONES HUMIDES ÉDUCATIVES (ZHE)

Le label « Aire Educative » est attribué par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) aux classes de cycle 3 (du cours moyen 1 à la 6ème). Il reconnaît la mise en place d'une démarche mettant les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel.

Eu égard l'importance des zones humides (mares, mangroves, forêts marécageuses, forêts inondables, littoral...) dans les milieux naturels ultramarins, l'accent est mis, dans ces territoires, sur les zones humides éducatives (ZHE). L'objectif de la démarche est d'accompagner les élèves dans leur réflexion sur des questions majeures d'identité planétaire afin qu'ils prennent conscience de l'impact de l'Homme sur l'Environnement, mais surtout de leur donner la volonté et la capacité d'agir positivement sur les phénomènes à l'œuvre, en tant que citoyen du monde.

En 2017, Cap Excellence répond à l'appel à projets TEPCV (Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte) et arrête un projet de reconstitution de la mangrove de l'agglomération. La même année, la communauté d'agglomération monte un projet de ZHE et sélectionne, avec l'appui du Rectorat, trois collèges (Raizet, Gourdeliane et Front de Mer) pour animer le dispositif. 2018 marque le lancement effectif du projet avec le début des animations (découverte de la mangrove, découverte des espèces, observation des milieux...) et la réalisation de films de sensibilisation et de visites virtuelles de la mangrove. En 2020, l'engagement de Cap Excellence et de la communauté éducative est récompensé par la labellisation de la ZHE de Mangliana, en tant qu'aire terrestre éducative en devenir.

La contribution au livre blanc de la jeunesse française pour la biodiversité et la participation au Congrès Mondial de la Nature ont représenté des prolongements, aux échelles nationale et internationale, de cet engagement local en faveur des zones humides éducatives.



Protéger et valoriser la ressource en eau

La ressource en eau est sous pression croissante dans plusieurs parties du monde. L'agglomération Cap Excellence ne fait pas exception à cette tendance lourde et doit la gérer de manière plus rationnelle.

Les résidents et les usagers de l'agglomération ont droit à un service public de l'eau qui présente des garanties de qualité et de continuité, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement. La gestion de la ressource doit nécessairement être proactive afin d'anticiper les défis relatifs à sa disponibilité future.

Depuis le 1er septembre 2021, Cap Excellence est, comme les 4 autres communautés d'agglomération de l'archipel, mais aussi la Région et le Département, membre du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG).

Cette structure unique assure donc le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que la gestion des eaux pluviales et de la défense incendie sur les communes anciennement gérées par Eau d'Excellence.

Consciente des enjeux relatifs à l'adduction d'eau potable et à l'assainissement en Guadeloupe, Cap Excellence incite le SMGEAG à sécuriser les installations d'eau potable et d'assainissement au regard des effets attendus du changement climatique. Cette orientation stratégique forte est inscrite au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'agglomération.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération intervient sur la gestion des cours d'eau, la préservation du littoral et la prévention des inondations ; le grand et le petit cycles de l'eau sont pris en compte dans la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cap Excellence.

INDICATEURS-CLÉS :

Consommation d'eau par habitant

Indicateur qui mesure la quantité d'eau – exprimée en mètres cubes – consommée par l'agglomération. Dans un souci de rationalisation, cet indicateur devrait tendre vers la baisse.

Taux de perte de la ressource dans les réseaux d'adduction

Indicateur représentant la part d'eau perdue dans les réseaux d'adduction. Du fait de sa vétusté, le réseau d'adduction de la Guadeloupe est réputé occasionner des pertes importantes.

Taux d'assainissement collectif

Indicateur mesurant le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. Il permet d'apprécier le niveau d'achèvement des réseaux dans la zone d'assainissement collectif.

Nombre de canalisations d'eaux pluviales se déversant en mer

Indicateur révélant l'architecture et les dysfonctionnements des réseaux d'évaluation des eaux pluviales. Ncore trop fréquent en Guadeloupe, le déversement d'eaux pluviales dans la mer constitue – par la quantité d'eau douce qu'elle introduit dans un milieu salé – une catastrophe écologique, qui explique en partie la disparition progressive du corail.



Diminuer et réutiliser les déchets

Parce qu'elle renvoie à des enjeux à la fois environnementaux, économiques, financiers, sociaux, sanitaires, la prévention des déchets est l'archétype des politiques intégrées que Cap Excellence entend mettre en œuvre au sein de l'agglomération.

Plusieurs leviers sont à la disposition de la communauté d'agglomération pour améliorer la prévention et la gestion des déchets. S'agissant des infrastructures, Cap Excellence travaille sur deux chantiers prioritaires : la **construction de la déchetterie Trioncelle et la modernisation déchetterie de Petit-Pérou**. Elle prévoit d'enrichir le réseau de collecte, avec un **dispositif innovant des déchetteries mobiles** qu'elle prévoit de déployer judicieusement, à intervalles réguliers, sur l'ensemble du territoire communautaire afin de répondre pleinement aux besoins et usages des administrés et préserver ainsi le cadre de vie sur l'ensemble de l'espace communautaire.

Parallèlement, Cap Excellence poursuivra et intensifiera ses efforts de **communication et d'investissement** en faveur d'un **renforcement de la collecte sélective**.

Une attention particulière sera portée à la **mise en œuvre de la collecte sélective TLC « Textiles, Linges de maison, chaussures »** et à la **mise en œuvre du compostage domestique**.

FOCUS SUR UN PROJET : LA MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Cap Excellence pilote l'intégralité des opérations de collecte et de tri des déchets ménagers recyclables sur son territoire depuis le 1er Janvier 2017.

La communauté d'agglomération a initié, ces derniers mois, un chantier de modernisation du service public de gestion des déchets par l'introduction des outils numériques et digitaux, par la formation des agents à l'utilisation de ces outils et l'accompagnement à la conduite de changement.

Le projet a comme objectif de moderniser ce «service public du quotidien», en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour permettre aux agents et aux citoyens de signaler plus efficacement les incidents et les dysfonctionnements et ainsi assurer une meilleure réactivité aux plaintes et demandes d'intervention. Ce faisant, Cap Excellence rend les services publics communautaires plus accessibles, plus interactifs avec les usagers.

Dans cette même logique, le projet de modernisation prévoit la mise en place d'indicateurs de qualité dans une optique d'amélioration continue du service et de montée en compétences transversales du personnel.



Lutter contre toutes les formes de pollution

Aujourd'hui, la pollution revêt plusieurs formes et touche tous les milieux : pollution atmosphérique, pollution des sols, pollution sonore, pollution visuelle... Elle affecte négativement la qualité de vie et la santé humaine, et requiert, à ce titre, des interventions publiques fortes, cohérentes et prolongées.

Cap Excellence s'engage à lutter, avec les partenaires qui interviennent dans ce champ, contre toutes les formes de pollution. Certaines de ces formes, telle la pollution de l'air induite par la circulation automobile ou la pollution sonore liée au « cône de bruit » du transport aérien, relèvent de problématiques lourdes pour lesquelles il n'existe que peu de solutions immédiates.

Pour d'autres sujets, comme, par exemple, la pollution visuelle, les interventions publiques auront un impact plus franc ; Cap Excellence élaborera ainsi un **Règlement Local de Publicité (RLP)** qui encadrera l'affichage commercial à l'échelle intercommunale.

De même, la communauté d'agglomération réfléchit actuellement à la constitution d'une trame noire, qui, sur le modèle des trames verte et bleue, forme un réseau de couloirs écologiques caractérisé par une certaine obscurité afin de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

S'agissant de la pollution sonore, Cap Excellence a programmé l'**élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**, outil qui permet de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement, principalement celui généré par les transports et la mobilité, et de protéger des zones calmes.

INDICATEURS-CLÉS :

Surfaces agricoles contaminées par le chlordécone

Indicateur recensant la proportion des terres agricoles contaminées par la chlordécone, pesticide utilisé dans les bananeraies. Cap Excellence est a priori relativement épargnée par cette pollution, mais il convient d'approfondir et d'actualiser les connaissances de la diffusion de ce produit nocif sur le territoire.

Nombre de personnes exposées quotidiennement à la pollution sonore

Indicateur portant sur le nombre de personnes exposées à du bruit supérieur à 55 décibels, la nuit. La pollution sonore a un impact sur la qualité de vie et peut affecter la santé physique et mentale.

Indice de qualité de l'air

Indice ATMO mesuré par Gwad'Air. Il convient d'apprécier la qualité moyenne de l'air et le nombre de pics de pollution recensés chaque année au sein de l'agglomération.

LES 6 OBJECTIFS SPATIAUX

OBJECTIF 4.1

MAÎTRISER LES RESSOURCES FONCIÈRES ET PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE ET ÉQUITABLE

OBJECTIF 4.2

PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE

OBJECTIF 4.3

GARANTIR L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

OBJECTIF 4.4

RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

OBJECTIF 4.5

AMÉLIORER LES ESPACES PUBLICS ET LE CADRE DE VIE

OBJECTIF 4.6

PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE DE L'AGGLOMÉRATION



Aménager raisonnablement notre territoire

Cap Excellence introduit et promeut le concept de « ménagement du territoire » pour signifier son intention d'utiliser le foncier avec parcimonie et à bon escient. Cette sobriété foncière a pour objectif de mettre en œuvre des principes constructifs et urbains durables sur le territoire communautaire. Cette politique de ménagement ou d'aménagement raisonné du territoire requiert également des efforts pour tendre vers l'équité et renforcer la résilience des territoires, avec comme boussole la qualité de vie et la traduction optimale de l'ensemble des fonctions urbaines (habitat, déplacements, travail, divertissement).

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE EN ACTION

Agglomération centre de la Guadeloupe, **Cap Excellence héberge la moitié des emplois et le quart des habitants de l'archipel**, concentre des pôles d'activités diverses et est desservi par un réseau de transport collectif qui dépasse les limites du territoire communautaire. Cette **macrocéphalie urbaine** génère une pluralité de flux et, comme revers de la médaille de cette attractivité, est **source de nuisances, de congestions et de charges de centralité**.

Les dynamiques socio-spatiales internes à l'agglomération font également l'objet d'une attention particulière, tant les trajectoires croisées et liées des communes membres engendrent des déséquilibres, d'une part, de Pointe-à-Pitre, jadis capitale économique, aujourd'hui en perte de dynamisme, et, d'autre part, des Abymes et de Baie-Mahault, autrefois communes périphériques, désormais génératrices de centralité. Le même constat vaut à l'échelle des quartiers de l'agglomération – espaces encore de référence et d'identification pour les habitants –, où des inégalités de plus en plus criantes se font jour, que ce soit en milieu urbains ou rural.



Maîtriser les ressources foncières et promouvoir un aménagement urbain durable et équitable

Les politiques foncières ont toujours une valeur et une saveur particulières dans les petits territoires insulaires issus de la Plantation ; les élus communautaires en ont pleinement conscience et s'attachent à gérer cette ressource fondamentale avec le plus grand soin.

La communauté d'Agglomération a pour objectif de définir sa stratégie d'aménagement et de développement à l'horizon 2030. La définition de cette stratégie s'appuie sur des documents de référence, à l'échelle du territoire national, régional et communautaire tels que le plan biodiversité, le schéma d'aménagement régional, le schéma de cohérence territoriale, le programme local de l'habitat, le plan de mobilité, le nouveau programme national de renouvellement urbain, mais aussi et surtout le projet de territoire.

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie foncière et immobilière, globale, partagée et opérationnelle permettra de concrétiser les orientations réglementaires, opérationnelles et financières de l'ensemble de ces documents de planification.

Elle sous-tendra également l'élargissement de ce corpus stratégique induit par **l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Paysages et du règlement local de publicité intercommunal.**

Cette stratégie communautaire devra trouver un terrain d'application dans les espaces centraux du territoire communautaire, comme dans les projets structurants **Abymes-Perrin quartier nouveau 2030 et Jarry 2030**, et

dans les autres grands chantiers de l'agglomération, tel le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, où l'objectif de « refaire la ville sur elle-même » impose une utilisation efficiente des terrains disponibles.

Cap Excellence entend montrer l'exemple en obtenant et en faisant vivre un label d'**éco-quartier pour l'Assainissement**. Ce projet converge avec les objectifs affichés par les villes membres d'adopter et de faire reconnaître des approches urbaines durables pour le développement des quartiers populaires, comme le fait la ville de Baie-Mahault dans son centre-bourg, à Fond Richer et à Trioncelle.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les élus et les services communautaires doivent pouvoir compter sur des outils opérationnels et fiables : **la mise en place de l'Observatoire foncier et immobilier** permettra d'éclairer les décisions et les arbitrages qui seront pris.



FOCUS SUR UN PROJET : LES ATELIERS DU TERRITOIRE

L'Atelier des Territoires est une initiative gouvernementale visant à faire émerger des stratégies partagées et innovantes pour un développement et un aménagement durables ; l'objectif est, partir d'une large concertation réunissant les élus, les services de l'Etat, les acteurs socio-économiques et des équipes pluridisciplinaires, de réorienter des projets en cours et de valoriser les ressources (humaines, naturelles, agricoles, économiques, matérielles et immatérielles), mobilisées localement pour opérer les changements nécessaires.

Ainsi les Ateliers du Territoire constituent une contribution significative aux stratégies de développement local et placent la dynamique de terrain au cœur de la démarche. **Cap Excellence est le seul lauréat Outremer retenu pour ce dispositif.**



Promouvoir une mobilité alternative

Les déplacements représentent l'un des volets centraux des politiques d'aménagement. Le modèle qui consacre l'hégémonie de l'automobile individuelle ayant montré ses limites et ses externalités négatives, les efforts des pouvoirs publics portent depuis plusieurs années sur la promotion de mobilités alternatives, plus respectueuses de l'environnement.

La mobilité peut tour à tour constituer une cause majeure d'exclusion sociale, un frein au développement économique ou, a contrario, quand elle peut s'exprimer pleinement, un puissant vecteur d'attractivité pour le territoire.

Le volet mobilité du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intègre des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre d'une mobilité peu ou non polluante ; le projet de **promenade verte et bleue** porte sur l'aménagement d'un écosystème urbain inspiré des écosystèmes naturels et qui incite les usagers à privilégier des modes de déplacements plus doux et donc plus respectueux de l'environnement.

Le PCAET et le Schéma de Cohérence territoriale prévoient également des incitations pour susciter des changements d'usage chez les transporteurs, une communication spécifique pour favoriser le report modal significatif vers des mobilités alternatives. Ils intègrent également le transport de marchandises dans le périmètre des mesures visant à réduire l'impact sur le climat, l'air et l'énergie.

Cap Excellence accompagne également le **Plan De Mobilité (PDM) du Syndicat Mixte des Transports (SMT), notamment pour le renforcement du maillage du territoire (plus de zones couvertes - augmentation de la fréquence de passage des bus-renforcement de la diffusion information passagers...) et la mise en place du transport collectif en site propre (TCSP) ; les aménagements urbains nécessaires à la mise en place du site propre seront constitutifs des avantages comparatifs dont bénéficiera le transport collectif et favoriseront ainsi le report modal vers une mobilité plus vertueuse.**



INDICATEURS-CLÉS :

Indice de congestion

Indicateur permettant d'apprécier la congestion (en temps de parcours) par rapport à la situation moyenne, sur l'ensemble du réseau de transport. Plus l'indice est élevé, plus la nécessité et l'opportunité des mobilités alternatives se font sentir.

Fréquentation des transports collectifs (TC)

Indicateur soulignant l'importance relative des transports en commun dans les déplacements. Il s'agit ici d'apprécier à la fois la part modale des TC, mais aussi l'appétence des passagers pour ce type de mobilité.

Part modale des mobilités actives

Indicateur montrant le pourcentage des déplacements réalisés sur un mode actif. Les mobilités actives sont définies comme toutes les formes de déplacements qui impliquent une dépense énergétique par le biais d'un effort musculaire (marche, vélo,...). Elles reposent donc sur une activité physique et s'opposent souvent aux déplacements qui génèrent des émissions polluantes dans l'air (ex : véhicules motorisés).



Garantir l'équité territoriale

L'équité et la solidarité territoriales sont des valeurs cardinales du projet de territoire de Cap Excellence ; les politiques mises en œuvre par la communauté d'agglomération à l'échelle supra-communale, communale ou infra-communale visent à lutter contre les inégalités et à soutenir les territoires en difficultés.

L'élaboration et la mise en œuvre du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de Cap Excellence, dont la portée et les principaux éléments constitutifs sont décrits ci-après, permettront à la communauté d'agglomération de mobiliser les outils lui permettant de garantir l'équité territoriale.

Le SCoT est un document réglementaire et opposable au Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux. Il définit les conditions de mise en œuvre du Projet de Territoire sur le plan de l'aménagement et occu-

pe, à ce titre, une place centrale dans le corpus des documents stratégiques de Cap Excellence. C'est dans cette optique que les processus d'élaboration du Projet de Territoire et du Scot ont été simultanés et mis en cohérence.

D'autres documents de planification, tel le **Schéma directeur de développement des zones d'activités économiques (ZAE)** concourront au même objectif global d'un développement territorial équilibré au sein de l'agglomération.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Cap Excellence s'est engagée dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification et d'urbanisme définissant les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 années futures.

La pièce maîtresse du SCoT est le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Anciennement Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le PAS porte le projet politique d'aménagement stratégique du territoire. Il coexiste avec le document d'orientation d'objectifs (DOO).

Le PAS a pour objectif de définir « les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans sur la base d'un système de diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent ».

Il permet aux élus de se projeter dans le temps à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif et assure le respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre le développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.



FOCUS SUR UN PROJET : L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL

Cap Excellence prévoit la mise en place prochaine d'un observatoire territorial. Financé en partie par les fonds européens, l'observatoire permettra de centraliser des données et de diffuser de l'information sur le territoire communautaire.

En cela, il constitue à la fois un outil d'aide à la décision et de mise en cohérence des politiques publiques ; en effet, l'observatoire territorial permettra de développer les connaissances sur le territoire, de mieux appréhender les dynamiques et les phénomènes à l'œuvre, d'anticiper les évolutions à venir et d'améliorer ainsi les politiques et les projets de Cap Excellence.

Pour atteindre ses objectifs et fonctionner de manière optimale, l'observatoire territorial de Cap Excellence devra nécessairement dialoguer avec les autres observatoires thématiques déployés en interne (observatoire social, observatoire foncier, système d'observatoire géographique...) et avec les autres producteurs de données de l'archipel (Région, Département, autres communautés d'agglomération, villes membres, Université des Antilles, INSEE, IEDOM, chambres consulaires, syndicats patronaux...).



Renforcer la résilience des territoires

Les crises multiformes (sanitaire, sociale, économique) qui ont affecté – et qui affectent encore – la Guadeloupe et, singulièrement son agglomération-centre soulignent l'impérieuse nécessité de renforcer la résilience des territoires.

La notion de résilience a fait l'objet de nombreux travaux universitaires et d'études appliquées ces dernières années. La définition que propose l'ADEME la présente comme la capacité des territoires à anticiper, par la veille et la prospective, les perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales, à en atténuer ou à en absorber les effets, à se relever et à rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation, et à évoluer de manière dynamique pour préserver ses fonctionnalités.

La mise en place de l'observatoire territorial, décrit dans l'encadré suivant, participera à renforcer la connaissance fine de notre territoire et concourra de façon active et pragmatique à renforcer cette résilience territoriale.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE PLAN PAYSAGE

Cap Excellence s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Paysage conforme aux prescriptions du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) ; elle a été sélectionnée dans l'appel à projets « Plan Paysage 2018 ».

Comme spécifié dans la convention que la communauté d'agglomération a signée avec le ministère, « la politique du paysage menée par le MTES vise à préserver la qualité et la diversité de nos paysages et lutter contre la banalisation. Il s'agit donc, d'une part, de faire en sorte que le paysage ne soit plus uniquement appréhendé dans une dimension esthétique, ou en tant que décor, mais également en tant qu'élément de projet dans une dimension culturelle et sociale, comme un élément important du cadre de vie, dont la qualité est primordiale pour l'épanouissement des individus et de la société. Il s'agit, d'autre part, de ne plus associer uniquement le paysage à la protection, mais également à la gestion et à l'aménagement, considérant que les paysages évoluent, et de faire en sorte que ces évolutions ne soient pas subies mais comprises, choisies et partagées ».

Dans cette optique, le Plan Paysage apparaît comme l'outil adéquat, découlant de la Convention européenne du paysage, pour mener à bien ces politiques du paysage.

INDICATEURS-CLÉS :

Fréquentation des espaces publics

Indicateur qui mesure la fréquentation, en termes quantitatifs et qualitatifs, des espaces publics structurants et de proximité de l'agglomération. Cette mesure permet d'apprécier l'appétence des habitants et des usagers, et les besoins éventuels de densification de l'offre et/ou d'entretien et d'animation de ces espaces.

Satisfaction vis-à-vis des espaces publics et du cadre de vie

Indicateur qui permet d'apprécier la satisfaction et les souhaits des utilisateurs des espaces publics de l'agglomération. Cette analyse de la valeur sociale de ces espaces peut être appréhendée par des enquêtes quantitatives et/ou qualitatives.

Dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

Indicateur attestant du déploiement de dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité sur le territoire communautaire. Mise en place dans le cadre des projets de la politique de la ville et de rénovation urbaine, la GUSP permet aux habitants d'identifier les responsabilités et de trouver des solutions rapides aux problématiques de gestion de leur environnement quotidien.



Améliorer les espaces publics et le cadre de vie

Les espaces publics représentent un élément important de la qualité de vie et de la sociabilité dans un territoire. L'avènement du numérique a changé les habitudes, mais n'a pas remis en cause ce besoin de se réunir physiquement. Cap Excellence prête ainsi une attention particulière à l'offre d'espaces publics et aux autres éléments constitutifs du cadre de vie sur son territoire.

Cap Excellence prévoit de développer le nombre et la palette des espaces publics proposés aux habitants et aux usagers de l'agglomération : places, squares, parcs, jardins...

La variété d'espaces aménagés et équipés, dans les centres urbains ou dans les zones rurales, doit permettre à chacun de trouver un lieu qui corresponde à ses besoins et à ses pratiques. Cet objectif ne pourra être véritablement atteint que si la communauté d'agglomération s'engage à entretenir et à animer ces espaces publics dans la durée.

L'amélioration du cadre de vie passe également par un renforcement de la visibilité et de la lisibilité des zones d'intérêt sur le territoire communautaire ; les travaux de mise en conformité de la signalisation de police qui seront engagés sur 5 zones d'activités économiques (ZAE) de l'agglomération et sur les routes d'intérêt communautaire concourront à cet objectif.

Enfin, améliorer le cadre de vie, c'est pouvoir répondre rapidement et efficacement, dans une logique de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) aux doléances des habitants de l'agglomération.



Protéger et valoriser le patrimoine de l'agglomération

L'agglomération centre de la Guadeloupe concentre un patrimoine matériel et immatériel, naturel et culturel, qui mérite d'être davantage protégé et valorisé. Cap Excellence s'engage résolument, aux côtés de ses villes membres, dans cette politique publique émergente en Guadeloupe.

La stratégie mise en œuvre par Cap Excellence vise, d'une part, à promouvoir une acception et une reconnaissance larges du patrimoine – incluant ce que d'aucuns appellent le « petit patrimoine », « le « patrimoine ordinaire » – et, d'autre part, la consolidation et l'animation du label Ville d'Art et d'Histoire (VAH) attribué à Pointe-à-Pitre.

Pour ce qui concerne le second volet de cette politique patrimoniale, Cap Excellence est en passe de procéder à l'acquisition du terrain d'assiette et à la reconstruction de la Maison natale Saint-John Perse, mais aussi à la réhabilitation ex-Musée l'Herminier.

Mais l'opération la plus emblématique et dont les premiers résultats sont déjà visibles porte sur le désamiantage, la déconstruction et la reconstruction de l'ex-cinéma La Renaissance, à Pointe-à-Pitre.

Parallèlement à ces travaux, la communauté d'agglomération a lancé un appel à projet pour la future exploitation de la Renaissance ; l'intérêt que les opérateurs économiques locaux ont porté à cette consultation souligne la valeur et le potentiel de cet espace remarquable de 900 m², au cœur du centre historique de Pointe-à-Pitre.



FOCUS SUR UN PROJET : LE CINÉMA LA RENAISSANCE

Bâti sur d'anciennes écuries, la Renaissance est la première salle de cinéma de la Guadeloupe. Inaugurée le 22 mars 1930, elle participe à l'émergence d'une nouvelle typologie de lieux culturels qui regroupent à la fois une salle de projection cinématographique et une salle de théâtre, avec une capacité de 500 spectateurs. Pendant que le cinéma proposait une programmation exigeante et variée (westerns, péplums et films d'auteurs), le théâtre ouvrait autant sa scène aux spectacles vivants qu'aux distributions de prix scolaires. Devenue uniquement salle de cinéma dans les années 1960, la Renaissance a fermé ses portes en 2001, après 70 ans d'exploitation. En 2020, la Renaissance est en proie à un violent incendie qui ravage la structure. Deux ans plus tard, le bâtiment est démolé et le projet du groupe Caribbean Cinemas, qui repose sur des activités cinématographiques innovantes, est retenu par Cap Excellence, suite à un appel public à projets.

Aujourd'hui, le nom « La Renaissance » a toujours une forte résonance dans la mémoire et l'imaginaire collectif des Pointois et des autres Guadeloupéens.





Améliorer l'efficacité des politiques publiques

Le volet consacré à l'efficacité des politiques publiques porte sur les voies et moyens pour améliorer la gouvernance des affaires communautaires, pour garantir la qualité et la continuité des politiques portées par Cap Excellence et par ses partenaires. Ici aussi, la communauté d'agglomération affiche des objectifs ambitieux pour revisiter les termes de l'action publique locale.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC : UNE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE PERFECTIBLE

Cap excellence est une **jeune communauté d'agglomération** qui peut compter sur une administration structurée – avec **un taux d'encadrement supérieur** à celui des autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de même strate – et sur des habitudes et des velléités d'investissement importantes ; cette organisation et ces moyens lui permettent d'exercer pleinement ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, occasionnant dans certains cas – notamment dans les champs social et culturel – des « dépassements de fonction » pour soutenir ses villes membres.

Pour autant, les **gestions administrative et financière doivent s'inscrire dans des démarches de progrès** pour garantir une montée en gamme et en compétences de la coopération intercommunale.

Outre la dynamique établie au sein du bloc communal, Cap Excellence cherche à **développer les interactions avec les autres acteurs de la gouvernance locale** (autres autorités publiques, associations, entreprises, citoyens...), dans une **approche** qui se veut résolument **participative et transparente**.

LES 6 OBJECTIFS DE GOUVERNANCE

OBJECTIF 5.1

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TERRITORIALE INTÉGRÉE

OBJECTIF 5.2

RENFORCER LE DIALOGUE ET LES CAPACITÉS DES ACTEURS

OBJECTIF 5.3

ENCOURAGER UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE

OBJECTIF 5.4

FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIF 5.5

METTRE EN PLACE UNE ADMINISTRATION ET UNE GESTION FINANCIÈRE DURABLES DU TERRITOIRE

OBJECTIF 5.6

CULTIVER LES LOGIQUES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE



FOCUS SUR UN PROJET : LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

La mise en œuvre des politiques publiques de Cap Excellence nécessite la mobilisation et l'utilisation d'un nombre important de données. Afin de traiter ces données, généralement spatiales, Cap Excellence a souhaité se doter d'un Système d'Information Géographique (SIG). Celle-ci peut ainsi analyser et d'aménager le territoire communautaire de manière optimale, et, plus largement, améliorer ses actions grâce à une meilleure vision de la réalité ; l'information géographique permet ainsi d'appréhension fine des voiries, des réseaux, des équipements divers qui maillent le territoire communautaire.

Cap Excellence a pour objectif, avec le SIG, de bâtir une infrastructure de données géographiques propre à la communauté d'agglomération, et de renforcer les échanges de données en interne et externe.

Le SIG n'a pas seulement une utilité en interne. Il permet également à la population d'avoir un aperçu des actions de Cap Excellence sur le territoire et, ce faisant de développer les usages des outils numériques.



Développer une stratégie territoriale intégrée

La démarche intégrée a présidé à l'élaboration du projet de territoire de Cap Excellence ; chaque orientation, chaque objectif opérationnel, chaque action du projet a été envisagée dans sa globalité, au regard de ses interactions et de ses incidences, à la croisée de plusieurs objectifs développementaux.

La nouvelle stratégie économique portée par Cap Excellence s'inscrit dans cette logique intégrée ; **l'évaluation et l'actualisation du Schéma Directeur de Développement Economique (SDDE) et de son Plan d'Actions Stratégiques Economiques et Commerciales (PASEC)** prendront ainsi nécessairement en compte l'impact des mesures économiques sur les autres objectifs de développement : quelles incidences sur la cohésion sociale ? Sur l'environnement ? Sur le développement culturel ? Sur l'aménagement et la gouvernance de l'agglomération ?

Ce sont ces mêmes objectifs transversaux que vise le **plan d'actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**, signé le 18 mars 2021, entre Cap Excellence, les partenaires – au premier rang desquels les villes membres et l'Etat – et les financeurs (Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale de l'Habitat). Couvrant une période de cinq ans, l'ORT mobilise plusieurs leviers (économie, habitat, espaces publics, mobilité...) pour revitaliser les centre-villes des communes membres.

De par son large champ d'application et sa grande versatilité, le **système d'information géographique (SIG)** concourt également à l'affirmation et à la réalisation de la stratégie territoriale intégrée de Cap Excellence.



Renforcer le dialogue et les capacités des acteurs

La bonne gouvernance suppose que les acteurs locaux soient en capacité de dialoguer entre eux et de mettre en place des projets communs ; Cap Excellence prend une part active dans ce renforcement du dialogue et des capacités au sein de l'agglomération.

Plusieurs dispositifs et actions concourent à cet objectif. Ils s'adressent à des cibles différentes afin de favoriser la montée en compétences et la mise en réseau des acteurs locaux. Citons ici :

- **Le dispositif Cap Entreprises, qui constitue un guichet d'appui technique pour les structures du secteur privé ;**
- **Les Ateliers du Territoire « Mieux aménager avec des sols vivants », organisés en 2021 et 2022, ainsi que le cycle de formation-action sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, qui revisitent les pratiques et les partenariats qui président aux opérations d'aménagement ;**
- **Le projet « Cité d'excellence » qui prévoit l'aménagement des immeubles Lacavé et Manhattan pour créer un espace de coworking thématisé « Culture » et « industries culturelles et créatives » afin de renforcer la filière des métiers de la Culture;**
- **La mise en œuvre du plan d'actions du Schéma de Mutualisation qui permettra aux administrations communales et communautaires de mieux travailler ensemble et de gagner ainsi en efficacité.**



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

La loi de réforme des collectivités locales de 2010 impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'élaborer, à chaque mandature, un schéma de mutualisation des services. Le schéma évalue notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. La loi NOTRe de 2015 offre de nouvelles possibilités de mutualisation au sein du bloc communal.

Après un an d'élaboration, la communauté d'agglomération Cap Excellence adopte son schéma de mutualisation à la fin de l'année 2021. Le document identifie des actions à fort potentiel à mettre en œuvre dès 2022 : l'acquisition d'un outil commun de sécurisation des systèmes d'information, définition et mise en œuvre d'un plan de formation partagé, échanges réguliers et suivi des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants (ressources humaines, finances, marchés publics, juridique, système d'informations, technique), ingénierie de financements européens pour des projets de l'agglomération...



Encourager une gouvernance élargie

Cap Excellence fait le pari d'une gouvernance élargie, en impulsant une coopération renforcée au sein du bloc communal, avec les territoires limitrophes et, plus largement avec tous les acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans la gestion des affaires communautaires.

La concertation a été le fil rouge de l'élaboration des documents stratégiques, à commencer par le **Projet de Territoire**, mais aussi le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, ... Ces travaux stratégiques ont ainsi été enrichis des contributions des parties prenantes à la gouvernance de l'agglomération, en premier lieu, celles des trois villes membres de Cap Excellence (les Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre).

Du fait de la centralité de Cap Excellence, ces discussions ont été élargies aux communautés d'agglomération voisines – avec notamment un dialogue fructueux engagé avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL), sur les questions relatives à la gestion des flux (mobilité, eau, déchets) et sur les questions « transfrontalières » aux 2 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – et aux collectivités majeures de la Guadeloupe (Région et Département).

Cap Excellence accorde également une importance particulière à la coopération et à l'intégration régionales, dans ses champs de compétences, et ambitionne de se positionner, à terme, comme une métropole caribéenne.

Les principes de la gouvernance élargie trouvent enfin un terrain d'application dans les travaux du **Conseil de Développement** (CODEV) de Cap Excellence.

FOCUS SUR UNE INSTANCE : LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Issus de la loi Voynet du 25 juin 1999 et re-toilés par la loi NOTRe du 7 août 2015, les conseils de développement (CODEV) sont des instances de démocratie participative aux niveaux intercommunal, territorial ou métropolitain, constituées de membres bénévoles actifs de la société civile.

La loi stipule qu'un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI, par délibération de l'organe délibérant.

Cap Excellence a installé son conseil de développement en 2015. **C'est aujourd'hui le seul EPCI de Guadeloupe dont le CODEV soit véritablement actif. La composition du CODEV de Cap Excellence est représentative de la diversité des acteurs locaux des trois communes membres de l'agglomération.**

Les travaux du CODEV de Cap Excellence portent sur toutes les politiques portées par l'agglomération sans restrictions. Depuis son lancement, le CODEV s'est exprimé, entre autres, sur la gouvernance de l'eau, le schéma de développement rural, le Plan d'Actions Stratégiques Economiques Communautaires et a également conduit des études sur l'intercommunalité en Guadeloupe.

Il a été étroitement associé à l'élaboration du projet de territoire et a su mobiliser des citoyens de l'agglomération pour conduire un exercice de concertation dédié au projet. Au final, les recommandations émises par le CODEV ont été intégrés au document final, suscitant ainsi un avis favorable de l'instance consultative de l'agglomération.



Favoriser la participation citoyenne

Aujourd'hui, les politiques publiques se construisent avec les citoyens. Leur participation conditionne souvent le succès même des projets. Elle ne va pourtant toujours de soi ; Cap Excellence doit, comme tous les autres acteurs publics, trouver les voies et moyens pour cultiver l'appétence des citoyens pour la chose publique, pour donner du sens et de la valeur aux exercices participatifs.

Afin de favoriser la participation citoyenne, Cap Excellence mettra en œuvre des actions de **soutien aux initiatives citoyennes de mise en œuvre de la démarche de développement social territorial renforcée.**

La communauté d'agglomération poursuivra ses actions de **création et d'appui au fonctionnement de dispositifs et de structures de proximité pour le développement social territorial : les associations, les sociétés coopératives d'intérêt collectif...**

Enfin elle renforcera son soutien à l'animation des conseils citoyens et des conseils de quartier.

FOCUS SUR UNE INSTANCE : LES CONSEILS CITOYENS

L'article 7 de la loi du 21 février 2014 spécifie que la mise en place d'un conseil citoyen est obligatoire dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Ils sont composés d'habitants, d'associations et d'acteurs locaux. Des représentants de ces conseils doivent participer à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.

La première mission des conseils citoyens est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers. Ils favorisent les pratiques émergentes et s'appuient sur des expérimentations en cours.

La participation des conseils citoyens au contrat de ville est conçue de manière transversale. Elle concerne ainsi tous les volets du contrat et tous les dispositifs pouvant y être liés : les projets de renouvellement urbain, les programmes de réussite éducative, les ateliers santé ville, les zones de sécurité prioritaires, etc. **En 2017, Cap Excellence installe les conseils citoyens du contrat de ville de l'agglomération. Les conseils citoyens de Cap Excellence sont les seules instances participatives de ce type opérationnelles en Guadeloupe.** Le fonctionnement de ces conseils doit être soutenu pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle et envisager une pérennisation de cet espace de concertation après l'échéance du contrat de ville, en 2023.





Mettre en place une administration et une gestion financière durables du territoire

Cap Excellence s'assure de disposer des moyens humains, matériels et financiers de ses ambitions. Cette préoccupation permanente se traduit par la mise en place d'une administration et d'une gestion financière durables au sein de la communauté d'agglomération.

Depuis sa création en 2008, Cap Excellence mène une stratégie immobilière offensive, guidée par la double volonté de donner aux agents un cadre de travail optimal et d'assurer la présence de la communauté d'agglomération et la proximité de ses services sur tout le territoire ; la **construction du pôle technique** de Cap Excellence.

Soucieuse de renforcer les capacités de ses ressources humaines, la communauté d'agglomération met en œuvre un plan de **formation** interne, adapté aux souhaits et aux besoins des **agents**.

La **transformation numérique et l'e-administration** font partie de ces priorités de formation ; la dématérialisation des services communautaires est aujourd'hui un mouvement de fond pour lequel les utilisateurs – agents et administrés – doivent être accompagner efficacement.

S'agissant des finances, la communauté d'agglomération Cap Excellence s'assure de la faisabilité et de la planification financières de ses projets. C'est dans cette optique qu'elle adosse **un pacte financier et fiscal** au projet de territoire ; accord entre les communes membres et la communauté, basé sur un bilan financier et fiscal partagé du territoire, le pacte financier et fiscal hiérarchise et phase dans le temps les engagements financiers de Cap Excellence.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le projet de territoire et, plus concrètement, pour concevoir, financer, suivre, piloter et évaluer les politiques qui y concourront, Cap Excellence projette de revisiter son organisation interne et de consolider **le pôle dédié à la prospective territoriale, à l'ingénierie financière et à l'évaluation des politiques publiques, au sein de l'administration communautaire.**

LES PRÉREQUIS POUR FAIRE VIVRE LE PROJET DE TERRITOIRE

PROSPECTIVE TERRITORIALE

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



Cultiver les logiques d'évaluation et d'amélioration continue

L'évaluation constitue aujourd'hui un passage obligé pour les autorités publiques. Davantage, Cap Excellence considère que cet exercice exigeant représente une opportunité de procéder à une introspection honnête, d'envisager les efforts à consentir, au quotidien et à tous les niveaux, pour améliorer la qualité des services publics proposés aux administrés.

Dans une logique d'évaluation ex ante, la méthodologie d'élaboration du projet de territoire a accordé une place centrale à l'analyse croisée des projets portés ou soutenus par Cap Excellence, à l'aune des objectifs de développement durable fixés par les élus communautaires ; cette réflexion stratégique collective a permis de rationaliser les programmes d'investissement et de fonctionnement que la communauté d'agglomération entend mettre en œuvre lors des prochaines années.

Ces impératifs d'évaluation et d'amélioration continue s'appliquent à toutes les interventions de Cap Excellence et doivent donc essaimer dans l'ensemble des services communautaires : aux politiques économiques, aux politiques environnementales, aux politiques d'aménagement...

A titre d'exemple, elles trouvent un terrain d'application privilégié dans le champ du social ; soucieuse de mieux appréhender la qualité de ses services et l'impact de ses actions sur le territoire communautaire, Cap Excellence envisage le déploiement d'un **observatoire social territorial**.

Par ailleurs, **l'organisation des journées de l'action sociale et solidaire** permettra, à intervalles réguliers, d'approfondir cet état des lieux social de l'agglomération, d'évaluer les politiques sociales de Cap Excellence et de formuler des préconisations visant à améliorer ces dernières.

INDICATEURS-CLÉS :

Satisfaction des citoyens sur les politiques et les services communautaires

Indicateur qui rend compte de la perception qu'ont les habitants et les usagers de l'agglomération actions mises en œuvre par Cap Excellence. La satisfaction s'appréhende dans le cadre d'études quantitatives et qualitatives dédiées.

Etudes de prospective territoriale

Indicateur attestant de la pratique d'exercices prospectifs à l'initiative de la communauté d'agglomération. La prospective territoriale permet d'anticiper les défis auxquels l'agglomération sera confrontée dans le futur et de se projeter collectivement pour tenter d'y répondre.

Evaluation des interventions publiques

Indicateur attestant de la pratique d'évaluation des politiques communautaires. Intervenant à tout moment du cycle de vie des projets, l'évaluation permet d'apprécier l'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'impact des politiques mises en place par Cap Excellence.

Audits de l'administration communautaire

Indicateur attestant de la pratique d'audit des services de Cap Excellence. L'audit permet d'évaluer dans quelles mesure les processus de management des risques, de contrôle et de gestion des ressources de Cap Excellence sont conformes aux décisions prises et atteignent les objectifs fixés.

Outils de sélection et de priorisation des projets

Indicateur attestant de l'existence d'outils et de processus idoines pour sélectionner et prioriser les projets portés ou soutenus par Cap Excellence. Un outil de ce type a été conçu et validé, à la faveur de l'élaboration du projet de territoire.



Outils de priorisation des projets

L'élaboration du projet de territoire a constitué une opportunité – saisie par les élus et les services communautaires – de s'accorder sur une méthode et sur des outils de priorisation des projets portés ou soutenus par Cap Excellence. Décrite précédemment dans le document, cette méthode s'articule autour de grilles de notation des projets, positionnées successivement (grille de recevabilité, puis grille d'éligibilité) et conformes aux axes de développement du projet de territoire. Elle traduit la volonté de Cap Excellence de prioriser et de déployer ses projets de manière efficace et réaliste. Les outils qui en découlent ont vocation à être intégrés formellement aux processus de décision de la communauté d'agglomération et pourront être traduits dans un progiciel de gestion dédié.

GRILLE DE RECEVABILITÉ DES PROJETS

AXE Améliorer l'efficacité des politiques publiques			
CRITÈRES	ÉQUILIBRE FINANCIER	COHÉRENCE	STRATÉGIE TERRITORIALE
INDICATEURS	% co-financement	Compétence EPCI / Intérêt territorial	Niveau de vulnérabilité du projet
	Soutenabilité financière	Alignement Stratégique	Projet en extension foncière
	Mobilisation et engagement des dépenses	Adéquation ressources RH	
		Concertation des partenaires extérieurs spécialisés	
		Concertation interne	
		Définition du mode de gestion	
		Maturité : Études préalables	

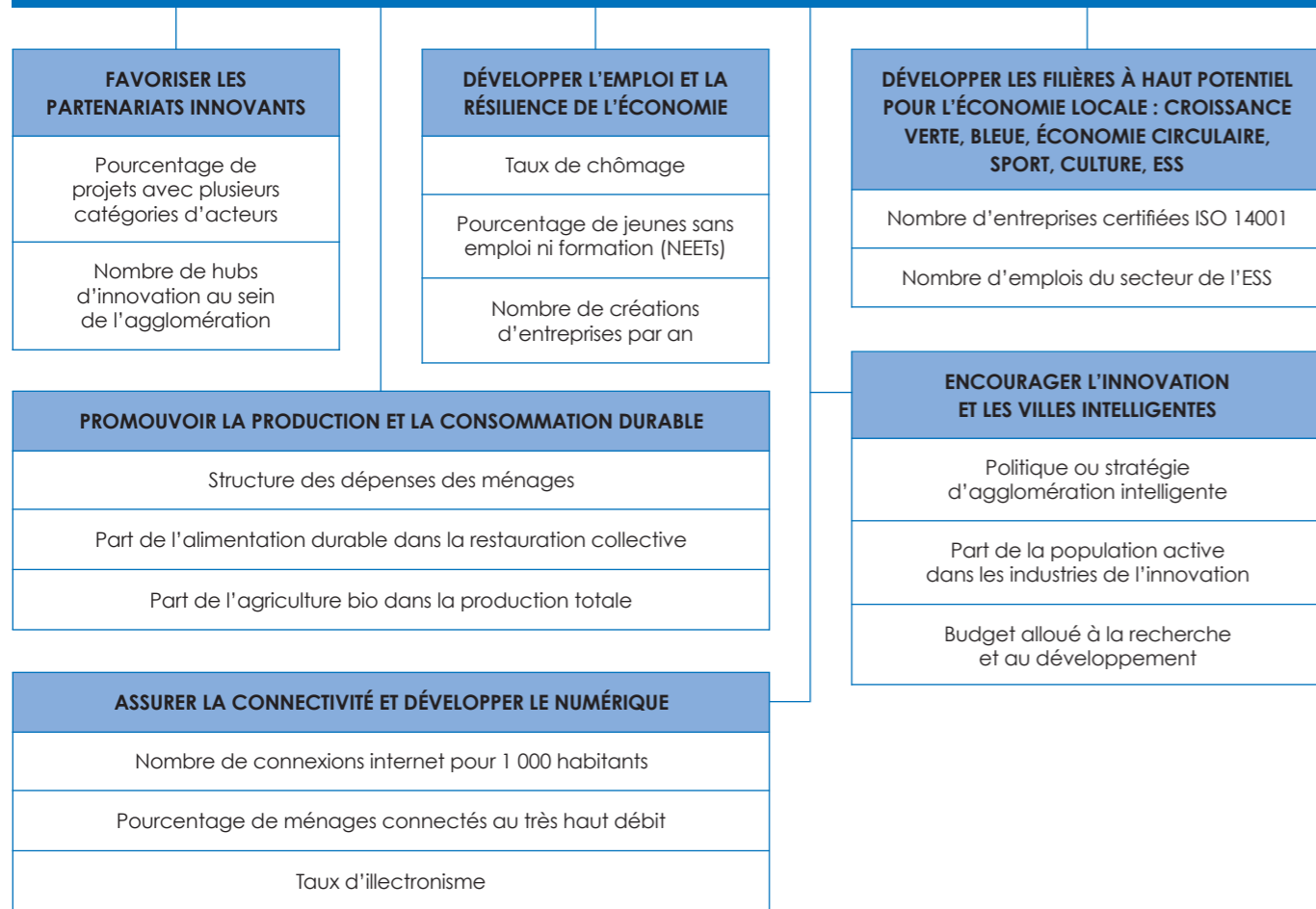
GRILLE D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

AXE Faire face aux défis environnementaux			
CRITÈRES	PRÉSERVATION / PROTECTION	MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE & ÉNERGIES RENOUVELABLES	QUALITÉ DE L'AIR
INDICATEURS	Protection des milieux et des espèces	Taux de réduction de consommation énergétique générée par le projet	Conforme au PCAET / Conforme au PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère)
		Taux de production d'EnR (Énergie renouvelable)	
AXE Aménager raisonnablement le territoire			
CRITÈRE	GESTION FONCIÈRE DURABLE		
INDICATEURS	Conforme zonage SCoT	Reconquête foncière	Desserte Transport en Commun Desserte Mobilité Active *
AXE Bâtir un modèle économique viable			
CRITÈRE	PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
INDICATEURS	Renforcement des filières prioritaires	Modes de production/ consommation durable/ économie circulaire	Maintien Emploi Conforme DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial)
AXE Accompagner les mutations de la société			
CRITÈRE	IMPACT SOCIAL		
INDICATEURS	Conforme aux objectifs opérationnels des docs stratégiques sectoriels	Accès aux droits et services fondamentaux	Soutien aux publics vulnérables Mixité sociale et générationnelle

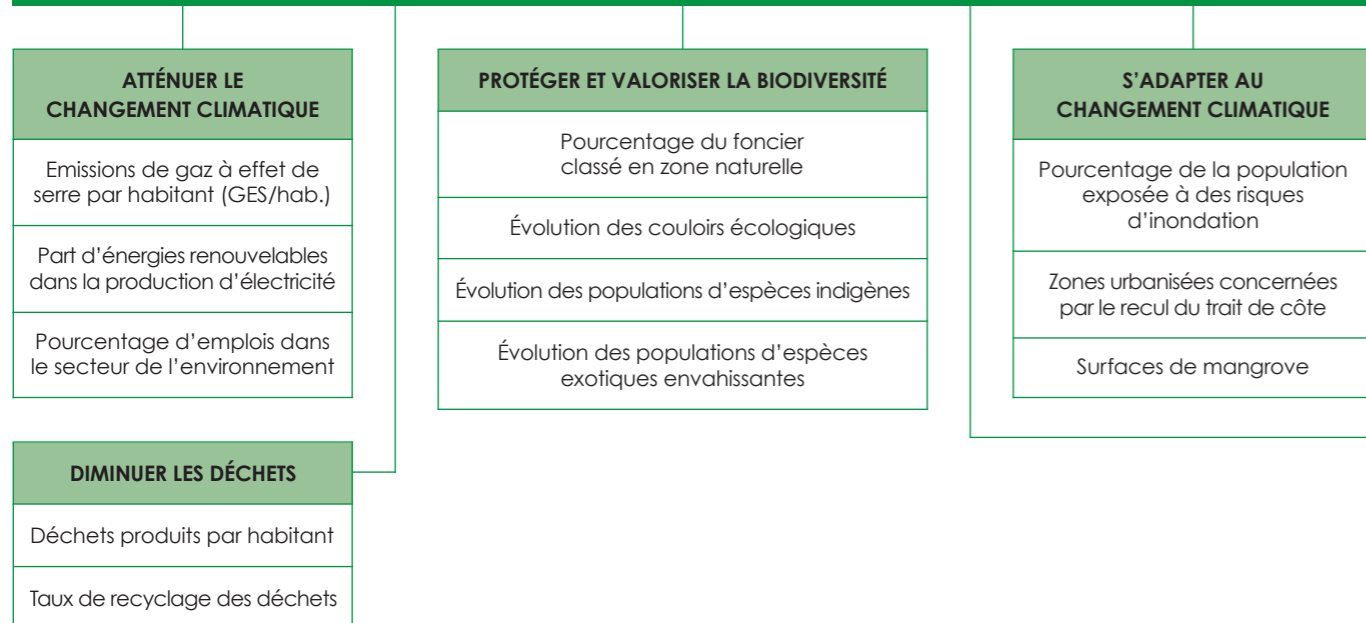
* La mobilité active ou mobilité douce, est une forme de transport de personnes, et parfois de biens, qui n'utilise que l'activité humaine comme source d'énergie. (ex : marche, vélo, ...)

Synopsis du projet de territoire

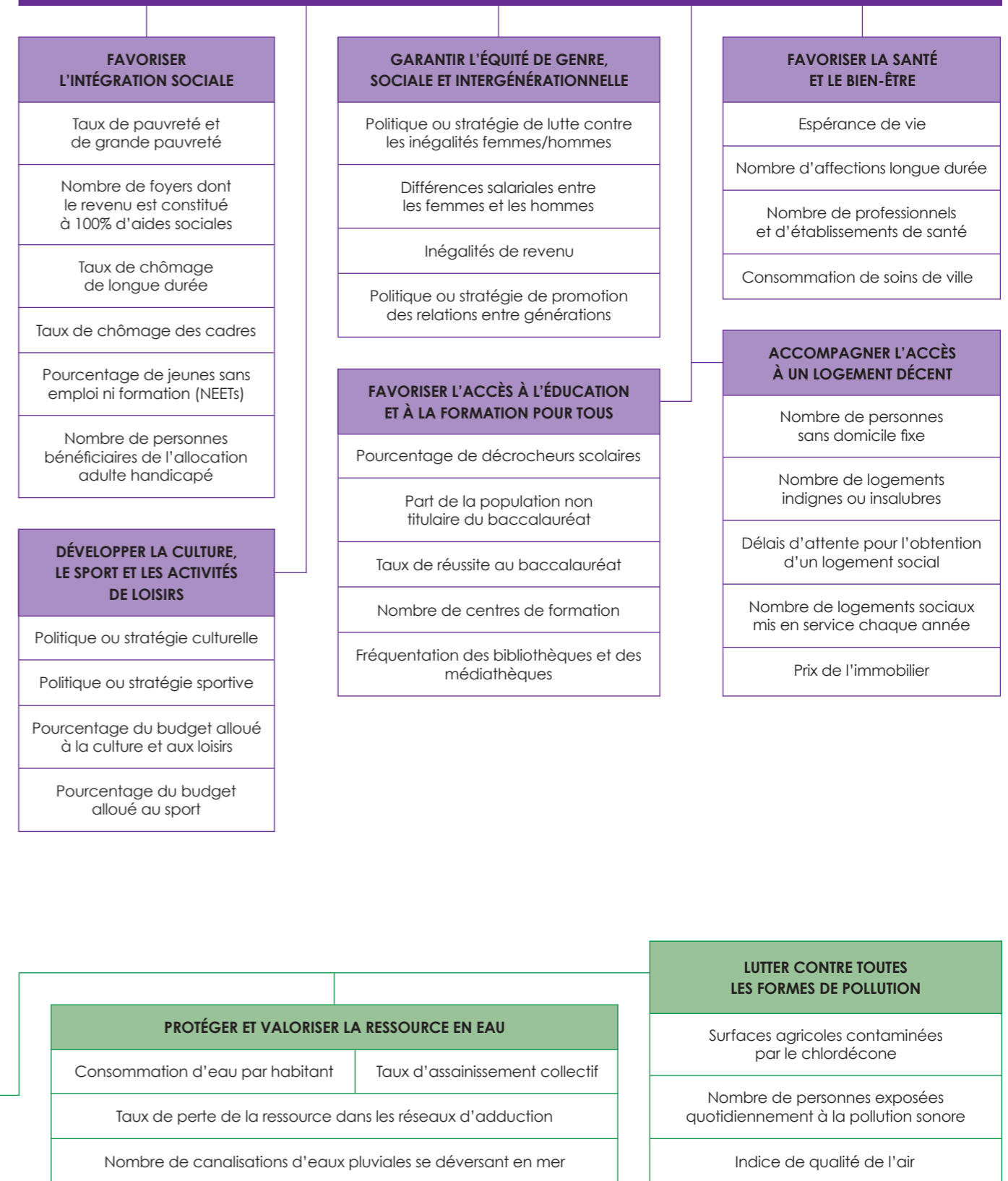
BÂTIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE



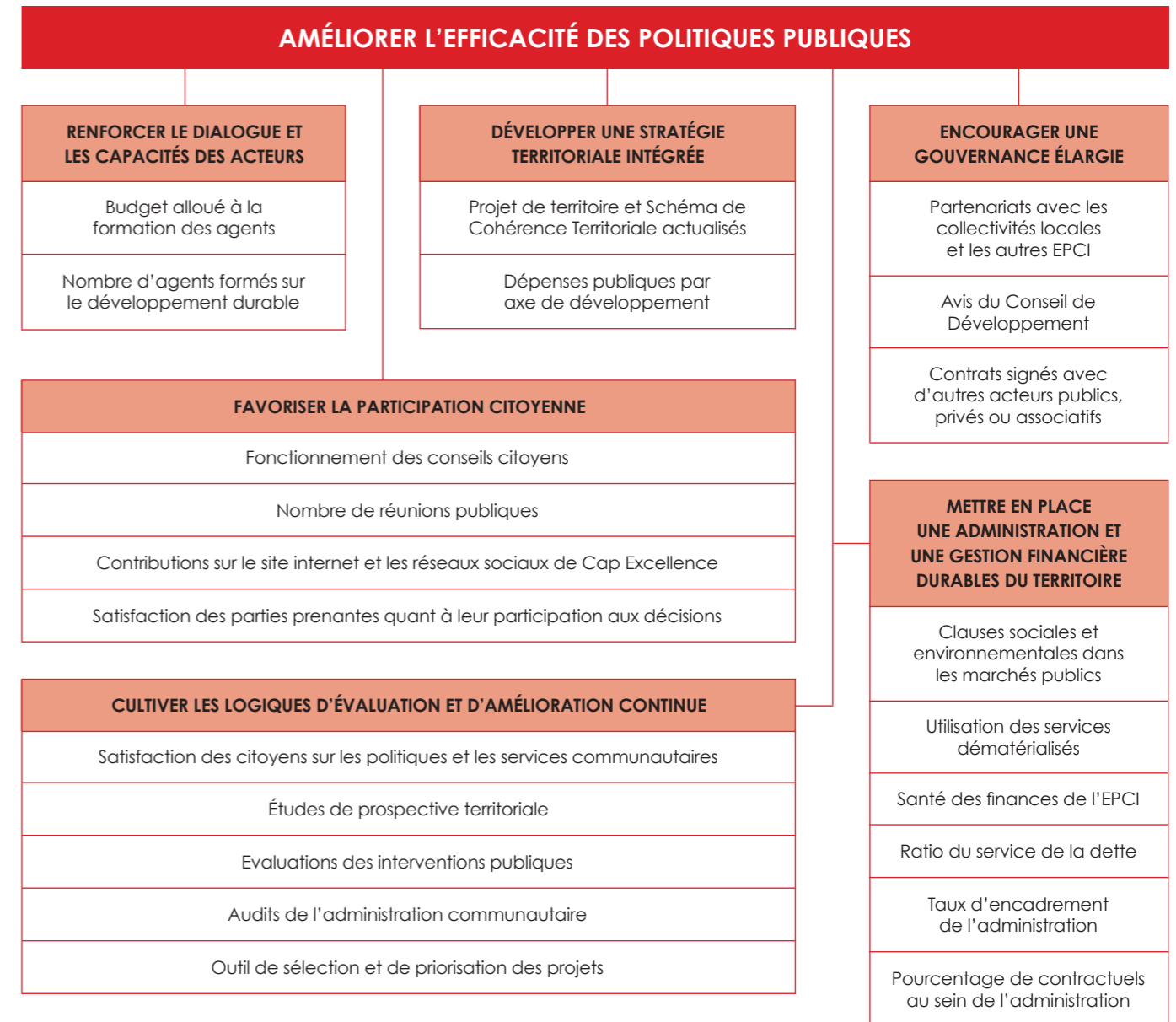
FAIRE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX



ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ



Synopsis du projet de territoire



Regards croisés des maires

1. QUELS SONT LES ENJEUX STRATÉGIQUES MAJEURS POUR VOTRE VILLE LORS DES QUINZE PROCHAINES ANNÉES ?

La Ville des Abymes, inscrite dans la voie du Développement Durable depuis notre première mandature, avance avec une vision lucide des enjeux de son territoire. Et nos efforts conjugués quant à la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité répondent au défi majeur de la transition écologique et énergétique.

Ceci non pas pour sauver la Planète - elle nous a précédés et nous succédera - mais bel et bien pour tenter de sauver l'Humanité.

La Ville des Abymes a approuvé il y a dix ans son PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce document novateur a tracé à l'époque les grandes lignes de l'aménagement du territoire Abymien et nous commençons à en voir aujourd'hui les premiers effets ; à savoir une ville plus dynamique, mieux maîtrisée sur le plan du développement économique, culturel et sportif, un territoire de nouveau prisé pour l'habitat résidentiel, où il fait de plus en plus bon vivre.

Après des années covid en demi-teinte, mais qui ont eu le mérite de nous mettre face à certaines réalités, notamment nos vulnérabilités et surtout notre extrême fragilité face à la Nature, ce Projet de Territoire vient ériger en principe fondateur la prise en compte systématique du développement durable sous toutes ses formes, dans la conduite de nos politiques publiques.

Nous avons à cœur cette transition écologique car elle impacte fortement notre façon de penser et de concevoir le territoire de demain.

2. QUELS SONT LES PROJETS PHARES DE VOTRE VILLE QUE VOUS ENVISAGEZ DE METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU CRTE ?

Il nous apparaît important de peaufiner notre stratégie de développement territorial sans pour autant révolutionner les grands principes que nous avions posés dix ans en arrière, afin de répondre encore mieux aux besoins du territoire avec le respect de ses marqueurs identitaires, de ses traditions, entre urbanité innovante et ruralité revendiquée à travers les axes suivants :

- Connaître et promouvoir notre biodiversité
- Protéger et valoriser notre patrimoine
- Reconquérir et redynamiser le Centre-Ville
- Faire émerger les centralités de quartiers (ville multipolaire)
- Développer des modes de déplacements alternatifs et les circulations douces
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables
- Valoriser les pratiques agricoles saines et durables (ville labellisée « Abeilles sentinelles de l'environnement »)
- Réaffirmer notre ruralité (Développement Rural Durable des Abymes DRDA)
- Développer la sensibilisation et l'éducation aux pratiques éco-responsables

- Réduire l'exposition aux risques naturels des personnes et des biens
- Assurer la cohésion sociale et faire vivre les solidarités
- Développer un modèle économique viable et responsable
- Valoriser la présence de nombreux équipements de santé sur le territoire communal (Abymes Pôle d'Excellence Santé Caraïbéen)

3. QUELLES SONT, DE VOTRE POINT DE VUE, LES CONDITIONS D'UN DÉPLOIEMENT RÉUSSI DU PROJET DE TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE ?

Aujourd'hui, le Projet de Territoire de Cap Excellence offre un scénario partagé de futur désiré, en parfaite synergie avec l'ambition que nous nourissons pour le territoire Abymien.

Fruit d'un important travail d'expertises de tous bords, de dialogue entre les élus et les cadres des villes membres, de concertation régulière et pertinente avec la population, ce projet de territoire pose les jalons des villes de demain au cœur d'une agglomération forte et résiliente.

Imaginer, construire, agir en intelligence et en cohérence territoriale, telle est la dynamique sociétale à laquelle nous œuvrons en plaçant résolument l'humain au cœur de nos actions.



Éric JALTON
Maire de la Ville des Abymes
& Président de Cap Excellence

Regards croisés des maires

1. QUELS SONT LES ENJEUX STRATÉGIQUES MAJEURS POUR VOTRE VILLE LORS DES QUINZE PROCHAINES ANNÉES ?

Comme évoqué dans le projet politique porté par notre municipalité, la ville a un certain nombre d'atouts que mon équipe et moi souhaitons valoriser. Ce projet politique est ancré dans le territoire et prend en compte les moyens nécessaires à sa réalisation.

Parmi les atouts que compte Pointe-à-Pitre, nous avons notre localisation géographique, au centre de l'archipel guadeloupéen. Un ancrage historique et culturel fort auquel la population s'identifie et un espace commun autour duquel elle se retrouve pour de multiples activités.

D'autre part, nous bénéficions d'atouts naturels majeurs qui méritent d'être mieux valorisés. Le littoral pointois, absolument exceptionnel, en est un parfait exemple. C'est une ressource qui est, encore aujourd'hui ignorée ou mal exploitée.

Des logements sociaux ont été bâtis face à ce littoral, or, une mixité urbaine et fonctionnelle y aurait été plus profitable. Mon objectif est d'aller vers une diversification des populations afin d'offrir plus de possibilité (en termes d'emploi notamment) avec à terme, des bénéfices qui profiteront à la population dans son ensemble.

Nous souhaitons que Pointe-à-Pitre s'assume en tant que ville littorale, ville portuaire, ville universitaire et que soit matérialisée du point de vue économique, le renforcement et le développement des activités telles que :

- La réparation de navire à Carénage, à sécuriser au regard de la montée des eaux ;
- La consolidation de Pointe-à-Pitre comme destination nautique (sports nautiques, régates...)
- Le développement d'une marina capable de recevoir des activités artisanales, locales, qui complète la marina existante, compatible avec une occupation populaire qui accueille elle aussi les touristes ;
- L'accueil touristique ;
- La création de liaisons entre l'université et le centre-ville (Liaison douces, services et activités) ;

Il nous faut également amplifier les bénéfices culturels, sportifs et de loisirs, que peut nous apporter globalement le littoral. Il nous faut multiplier les projets tels que « Bòdlan MACTe » conçu avec la Direction du Macte pour valoriser davantage ce lieu déjà fréquenté par la population.

Le littoral est un atout majeur pour nous ! Avec le projet « Karukera Bay », nous avons l'opportunité de faire faire un bond au centre-ville vers la modernité et d'y proposer une activité commerciale en bord de mer capable de rafraîchir le paysage commercial de la ville et de donner également l'envie d'y flâner.

À cela, s'ajoutent différents dispositifs à mettre en place pour renforcer l'attractivité de la ville dont notamment une piste cyclable longeant le littoral de Lauricisque à la Marina.

Le développement durable souhaité pour l'agglomération et Pointe-à-Pitre passe évidemment par une mobilité douce : se rendre en tout point (quasiment) à pied ou à vélo, et avoir accès à tous les services de base, à proximité. Pointe-à-Pitre devrait être le territoire d'expérience de « Ville du ¼ d'heure ».

Sur la politique de l'habitat, nous devons travailler pour que Pointe-à-Pitre, du fait de sa centralité, retrouve une plus grande dynamique et ne devienne pas le réceptacle de la misère de toute la Caraïbe et de la Guadeloupe.

Je rappelle que 80 % de l'offre de logement de Pointe-à-Pitre relève du social, concentrant ainsi le fardeau fiscal sur une partie restreinte des contribuables. Il y a donc une politique fiscale a instauré sur l'ensemble du territoire et elle passe par une stratégie de politique du logement orientée vers une offre d'un parcours résidentiel ascendant (en offrant notamment des alternatives d'évolution aux personnes vivant au sein des logements sociaux) ainsi qu'une offre diversifiée et qualitative (climato-exemplaire).

Ce sont des objectifs cruciaux pour la ville, que nous parviendrons à atteindre en nous appuyant sur une mise en œuvre commune avec nos partenaires dont fait partie la communauté d'agglomération de Cap Excellence.

Pointe-à-Pitre se doit de rayonner également comme ville culturelle, afin que l'expression artistique, patrimonial, historique et identitaire continue de se faire dans cette ville d'Art et d'Histoire.

Il ne s'agit pas là de dresser un inventaire, mais d'une vraie vision pour la ville Pointe-à-Pitre, offrant les conditions de bon développement et englobant des sujets longtemps négligés tels que la démocratie participative.

L'inclusion du citoyen dans le processus décisionnel, est le fil rouge de notre mandature, à l'échelle communal et dans notre agglomération. C'est un processus qu'il faut se donner le temps de mettre en place et d'asseoir en invitant la population à participer à la définition de l'avenir de notre territoire. L'intérêt général, la collaboration et l'intelligence collective doivent être le fil conducteur de la mise en œuvre du projet de développement de notre territoire.

2. QUELS SONT LES PROJETS PHARES DE VOTRE VILLE QUE VOUS ENVISAGEZ DE METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU CRTE ?

D'abord, la réalisation du parcours côtier qui relierait le port de pêche de Lauricisque à la Marina de Bas-du-fort en passant par le centre-ville et l'université. Ceci dans un double intérêt de développement économique et de valorisation du cadre de vie pour les usagers et les habitants.

Regards croisés des maires

Ensuite, inscrire fortement Pointe-à-Pitre comme que ville écologique avec moins de pollution, plus de végétation, plus de piétonnisation et une démarche de désartificialisation des sols. En effet, les enjeux cruciaux aujourd'hui sont la salubrité (dont la qualité des espaces) et l'accessibilité (en réduisant la place dédiée aux voitures) de la ville. Cap Excellence, dans ses compétences dans les domaines du tourisme et l'environnement, doit encore œuvrer en ce sens, notamment en termes de traitement structurant et environnemental de nos Z.A.E.

Également, lancer de nouveaux projets de requalification de quartiers, notamment celui de rénovation de la Place de la Victoire et de création du quartier d'affaires face au tribunal ainsi que la reprise en main du projet RHI. En ce qui concerne le quartier sud-est, nous essayons de voir les possibilités, accompagnés par nos différents partenaires, d'embrasser la réhabilitation de cette zone abritant de véritables poches d'insalubrité et d'insécurité indignes de la République et de la communauté d'agglomération que nous dirigeons.

Il s'agit d'une vision très pragmatique, très concrète, très opérationnelle. Il y a un aspect qui demande beaucoup d'investissements et sur lequel s'appuie tous ses projets, à savoir, la remise en état de tous les réseaux, en très mauvais état.

3. QUELLES SONT, DE VOTRE POINT DE VUE, LES CONDITIONS D'UN DÉPLOIEMENT RÉUSSI DU PROJET DE TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE ?

En tant qu'élu écologiste, j'ai toujours cru en la fédération des moyens et l'intercommunalité comme source de progrès et le moyen de véritablement mettre en œuvre une réelle politique de développement durable.

Néanmoins, je considère que Pointe-à-Pitre souffre encore d'une insuffisante mutualisation des moyens avec l'EPCI. La différence de traitement des Z.A.E. en est un exemple. Pointe-à-Pitre abrite, comme les deux autres communes de l'agglomération, des Z.A.E. Pourtant, je constate qu'aux réunions du Conseil communautaire, alors que les discussions s'orientent vers les requalifications de certains de ces lieux, il s'avère difficile d'obtenir des prestations aussi basiques que le nettoyage des trottoirs de la ZAE de Bergevin, malgré son potentiel d'exploitation et de développement.

J'insiste pour que la démarche communautaire soit dotée de plus d'équité afin d'assurer à chacune des composantes de l'intercommunalité un bénéfice plus notable de la mutualisation des moyens. Nous devons pallier tout déséquilibre et veiller à ce que l'esprit communautaire soit bien présent et rayonne au sein de la population. Aujourd'hui, c'est le sentiment communautaire qui nous manque.

Cette stratégie de juste équilibre permettra de développer une appartenance forte à Cap Excellence, appuyée par une démarche cohérente et des décisions bénéfiques à tous.

La participation des citoyens et une véritable mutualisation sont les piliers de la réussite du Projet de territoire !



Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Regards croisés des maires

1. QUELS SONT LES ENJEUX STRATÉGIQUES MAJEURS POUR VOTRE VILLE LORS DES QUINZE PROCHAINES ANNÉES ?

A l'horizon 2030, notre ambition consiste à faire de Baie-Mahault, une ville innovante et durable. Cette aspiration se décline en quelques orientations majeures telles que la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel et agricole, la requalification et la maîtrise de l'étalement des espaces urbanisés, la réduction de l'impact des flux de circulation, notamment, en favorisant des modes de déplacements alternatifs réduisant l'impact sur notre environnement et enfin la promotion de toutes les formes d'innovation garante de nouvelles performances pour le futur.

Au cours des prochaines années, la ville demeurera l'un des pôles commerciaux et industriels majeurs de l'archipel, mais aussi un acteur important en matière d'agriculture, d'économie bleue, et soutiendra de multiples initiatives et projets innovants dans les secteurs des énergies renouvelables, et de l'agro transformation par exemple.

La reconquête du remarquable littoral nord de la commune favorisera son attractivité au profit de la population pour des activités sportives, culturelles, de découverte, de détente, etc.

En somme, à la fois une optimisation et une rationalisation du modèle existant. Cela passe par une consolidation de l'acquis (ex : restauration des espaces/équipements publics) tout en créant les conditions favorables à un développement équilibré et à un épanouissement social (solidarité, coopération, réciprocity).

2. QUELS SONT LES PROJETS PHARES DE VOTRE VILLE QUE VOUS ENVISAGEZ DE METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU CRTE ?

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique est un véritable outil de transformation de nos territoires. Nous comptons sur le CRTE afin de promouvoir la production et la consommation de produits agricoles issus de notre terroir, par le biais du Projet Alimentaire Territorial BIO'MAHO dont la première déclinaison sera le projet « Cantine durable » qui associe très fortement les agriculteurs installés dans nos groupements fonciers agricoles.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation pour tous, la ville ambitionne de développer et de rendre accessibles les plus récentes innovations de l'économie numérique, pour lesquelles le CRTE sera un levier de déploiement de premier ordre, qui favorisera l'équipement de nos écoles et équipements de proximité.

Enfin, nous misons sur le CRTE afin qu'il soutienne, le lotissement de Haute Qualité Environnementale de Morne Ber-

nard déployé sur 23 ha, qui constituera un écosystème de nouvelle génération, favorable à l'émergence de tous les types d'innovations et sera destiné à accueillir entre autres: le Technopole AUDACIA CARAIBE, des grands comptes tels que EDF et ORANGE, l'École d'Ingénieurs de l'Université des Antilles, un Data Center, un tiers-lieu.

Enfin, de façon globale, nous comptons sur le CRTE pour nous aider à porter l'ensemble des actions de sensibilisation et d'animation visant à transformer les consciences et ainsi faciliter la mise en œuvre de notre planification écologique.

3. QUELLES SONT, DE VOTRE POINT DE VUE, LES CONDITIONS D'UN DÉPLOIEMENT RÉUSSI DU PROJET DE TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE ?

Notre communauté d'agglomération doit se donner les moyens de bien faire connaître le projet de territoire à la population, à ses partenaires publics et privés, ses élus étant des porte-voix garants de sa réussite.

Le projet de territoire tient compte des conclusions de la concertation afin que les actions qui le structurent, reflètent au mieux les attentes et besoins de la population et des usagers de notre territoire.

Les engagements pris auprès de nos populations doivent être tenus et réalisés dans des délais raisonnables. Il me semble donc essentiel que nous nous assurions de la mise en œuvre des outils de sélection, de suivi, d'évaluation et de révision du projet de territoire.

Enfin, le bon déploiement du projet sera fonction de sa lisibilité, laquelle dépendra largement de sa cohérence avec les différents documents de planification, de l'échelle communale à l'échelle régionale.



Hélène POLIFONTE MOLIA
Maire de la Ville de Baie-Mahault

Projets inscrits au CRTE

En décembre 2021, Cap Excellence a signé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat. Ce contrat constitue un cadre de mise en œuvre rapide et privilégié du projet de territoire de la communauté d'agglomération.

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans les contrats de plan Etat-Région (CPER) renouvelés, d'une part, dans les Programmes opérationnels européens, d'autre part, **le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique, à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.**

Ces ambitions communes à tous les territoires sont traduites de manière transversale et opérationnelle dans des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, **l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs** de contractualisation existants avec les collectivités.

Ce contrat, visant à accompagner la relance dans les territoires, entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat. Ils sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Les objectifs du CRTE sont les suivants :

- **Contribuer à la réussite du Plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités et leurs regroupements ;**

- **Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026) et in fine communautaire, la concrétisation du projet de territoire de chaque établissement engagé avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion sociale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques ;**

- **Traduire un nouveau cadre de dialogue (y compris ses agences) et les collectivités (y compris leurs groupements) illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.**

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique qui devront :

- **Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier, documents de planification à l'échelle territoriale type Schéma d'Aménagement Régional / Schéma de Cohérence Territoriale / Plan Climat Air Energie Territorial...),**

- **Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaine(s) (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...),**

- **Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter/réduire/compenser et en maximisant les impacts positifs.**

Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- **Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires,**

- **Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.**

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), secteur privé.

Le CRTE est mis en relation et dialogue de fait avec d'autres dispositifs contractuels tels les Programmes Opérationnels (PO) européens, le Contrat de Convergence et de transformation (CCT), la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il intègre également les projets portés par les trois communes membres de cap Excellence : les Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre ainsi que des partenaires publics et privés.

Des process et des outils dédiés ont été mis en place pour piloter et suivre efficacement le CRTE : un dialogue de gestion régulier entre partenaires, un comité de pilotage (COPIL), un comité technique (COTECH) et un chef de projet permettront de s'assurer que les engagements des parties sont respectés et que le contrat atteint les objectifs fixés.




Tableau de synthèse des projets CRTE

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est révisé annuellement a minima. Le tableau ci-après détaille la programmation envisagée en 2022 et une partie des projets des prochaines années. D'autres projets emblématiques portés par l'agglomération (ex : rénovation du centre culturel Sonis, éco-quartier de l'Assainissement, création de maisons de santé en milieu rural...) par les villes membres et par les partenaires seront, eux aussi, inscrits au contrat.

	OBJECTIFS	ACTIONS	FINANCEURS	ÉCHÉANCES
BÂTIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE	FAVORISER LES PARTENARIATS INNOVANTS	Programme AUDACIA Hub	FEDER - Région - France Relance - CRTE - Cap Excellence	Démarrage 2022 Finalisation 2024
	DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LA RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE	Dispositif «Retour en ville»	Région - France Relance - CRTE - Cap Excellence	Démarrage 2022 Finalisation 2023
		Aménagement du quartier de Perrin - Création et réalisation d'une ZAC	CRTE- FEDER	Démarrage 2022
	PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DURABLE	Tranche 1 de l'Agropark Caraïbe Excellence (pépinière d'entreprises)	CCT - CR971 - CD971	Démarrage 2021
		Projet alimentaire territorial Capvore	France Relance	Démarrage 2021 Finalisation 2023
		Projet Locapvore - Géolocalisation des points de vente en circuit court	CRTE - CR971	Démarrage 2021 Finalisation 2023
ENCOURAGER L'INNOVATION ET LES VILLES INTELLIGENTES	Programme d'Education Alimentaire	France Relance	Démarrage 2021	
ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ	GARANTIR L'ÉQUITÉ DE GENRE, SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE	Centre social Lapwent	CAF - CCT - CD971 - DSIL - Ville Pointe-à-Pitre - Cap Excellence	Démarrage 2021 Finalisation 2022
	FAVORISER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION POUR TOUS	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	PO FSE - Département	Démarrage 2020
	DÉVELOPPER LA CULTURE ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS	Désamiantage et déconstruction de l'ex-cinéma La Renaissance	DAC - DSIL	Démarrage 2021 Finalisation 2022
FAIRE FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX	S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Mise en œuvre du PCAET Volet Adaptation	ADEME - Région - Département - AFD - Banque des Territoires	2022 - 2028
		Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	Etat - FPRNM - FEDER	2022 - 2028
	DIMINUER LES DÉCHETS	Modernisation du service public des déchets	PO FEDER 2014 - 2020	Démarrage 2021
		Renforcement de la collecte sélective - Volet communication	PO FEDER 2014 - 2020 - ADEME - ECO EMBALLAGE	Démarrage 2021
		Renforcement de la collecte sélective - Volet investissements	PO FEDER 2014 - 2020 - ADEME	Démarrage 2021
		Mise en œuvre de la collecte sélective TLC «textiles, linges de maison, chaussures»	PO FEDER 2014 - 2020 - ADEME	Démarrage 2021
Mise en œuvre du compostage domestique	PO FEDER 2014 - 2020	Démarrage 2021		
AMÉNAGER RAISONNABLEMENT NOTRE TERRITOIRE	MAÎTRISER LES RESSOURCES FONCIÈRES ET PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE ET ÉQUITABLE	Elaboration de la stratégie foncière et immobilière	DSIL - Banque des Territoires - ANRU	Démarrage 2021
	PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE	Mise en œuvre du PCAET Volet Mobilité	ADEME - Région - Département - AFD - Banque des Territoires	2022-2028
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES	DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TERRITORIALE INTÉGRÉE	Système d'Information Géographique	PO FEDER 2014 - 2020	Finalisation 2022
	FAVORISER LE DIALOGUE ET LES CAPACITÉS DES ACTEURS	Dispositif «Cap Entreprise»	FEDER - Région - France Relance - CRTE - Cap Excellence	Démarrage 2021 Finalisation 2024

CAP EXCELLENCE

 TERRITOIRE
Durable

Réussir les transitions d'avenir

DESSINONS ENSEMBLE L'AGGLOMÉRATION DE DEMAIN


excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES • BAIE-MAHAULT • POINTE-À-PITRE

La Guadeloupe
au  de l'Action!

SIÈGE - 18 BOULEVARD LEGITIMUS
POINTE-À-PITRE 97110

+590 590 689 292
CONTACT@CAPEXCELLENCE.NET